

Maison des entreprises et annexes avec requalification des aménagements extérieurs

Concours de projets d'architecture pour équipes pluridisciplinaires (architecte et architecte paysagiste) en
procédure ouverte à un degré, SIA 142



Rapport du jury, 10 février, 9 & 10 mars 2026

Impression :
Atar Roto Presse SA

Adjudicateur :
Ville d'Onex

Organisateur technique du concours et graphisme :
MDT architectes sàrl
Rue de Carouge 116
1205 Genève

TABLE DES MATIERES

1	MOT DU PRESIDENT	8
2	OBJECTIFS DU CONCOURS	10
3	MAITRE D'OUVRAGE ET ORGANISATEUR	11
4	TYPE DE CONCOURS ET PROCEDURE	11
5	CALENDRIER DU CONCOURS	11
6	COMPOSITION DU JURY	12
7	SITUATION ET ELEMENTS PROGRAMMATIQUES	13
8	LISTE DES PROJETS RENDUS	16
9	ANALYSE PREALABLE DES PROJETS RENDUS	16
10	CRITERES D'APPRECIATION	17
11	PREMIER TOUR D'ELIMINATION	17
12	DEUXIÈME TOUR D'ELIMINATION	18
13	TOUR DE REPECHAGE	18
14	PROJETS CONFIRMES POUR L'ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS	19
15	CHOIX DU LAUREAT	19
16	CLASSEMENT DES PROJETS	19
17	ATTRIBUTION DE PRIX ET MENTIONS	20
18	CONSIDERATIONS GENERALES DU JURY	20
19	RECOMMANDATIONS DU JURY	21
20	APPROBATION DU RAPPORT DU JURY	22
21	LEVÉE DE L'ANONYMAT	23
22	CRITIQUES DES PROJETS PRIMES	24
23	PROJETS NON PRIMES	60



Journée de délibération du jury

1 MOT DU PRESIDENT

Le défi de la réhabilitation urbaine

Le concours de la Maison des entreprises, engagé par la commune d'Onex, à l'angle de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle et de la rue des Evaux revêt plusieurs enjeux et un intérêt particulier par l'originalité de son programme qui poursuit l'objectif de stimuler l'entrepreneuriat local et de renforcer l'inclusion socio-professionnelle.

Tout d'abord, on peut relever un enjeu urbanistique d'intégration d'un bâtiment à caractère public dans une trame urbaine constituée d'immeubles de logements de grande hauteur. Situé au cœur de la Cité Nouvelle d'Onex dans un environnement très urbanisé, le site manifeste par la présence de la *Maison Onésienne* - l'ancienne école du Bois-de-la-Chapelle - et son esplanade une nette rupture d'échelle avec son environnement immédiat. Bas gabarit au milieu des hautes barres de logements de la modernité genevoise, le site est aujourd'hui à la recherche d'une nouvelle identité. La réhabilitation urbaine incitée par le programme suggère d'une part de repenser l'aménagement de l'esplanade notamment pour adoucir l'îlot de chaleur, et d'autre part incite à réfléchir à la relation d'un espace de coworking avec la *Maison Onésienne*, lieu d'accueil et de rencontre pour tous les habitants, abritant des activités associatives et culturelles. Ainsi, un premier enjeu concerne la constitution d'un lieu impliquant une réflexion sur l'échelle humaine du site et la réappropriation des espaces bâtis et non bâtis.

Un second enjeu implique de confirmer une nécessaire mixité fonctionnelle et socio-culturelle du quartier majoritairement affecté au logement. Résultat d'un développement historique qu'elle n'a pas choisi, la commune d'Onex est constituée d'un tissu urbain hétérogène. Alors que le côté Nord de la route de Chancy a eu une trajectoire urbaine où s'est développé la Cité Nouvelle, secteur de logements économiques à vocation sociale, initié dès les années 1960 pour pallier la pénurie de logements à Genève, le côté Sud quant à lui revêt un caractère pavillonnaire et plus résidentiel, réhaussé par la présence du village historique d'Onex, cœur caractérisé par un bâti patrimonial et plutôt rural.

Ce concours s'inscrit dans le cadre des efforts constants des autorités communales de faire des ponts entre ces deux *mondes* avec pour objectif l'intensification des liens entre les habitants et l'amélioration notoire des interactions sociales.

La programmation s'appuie sur la volonté de confirmer un lieu public déjà constitué par la présence existante de la crèche Rondin-Picotin et de la *Maison Onésienne* en l'augmentant d'une Maison des entreprises à même de soutenir l'orientation professionnelles, la formation et l'accompagnement personnalisé, notamment de la jeunesse.

Il faut en dernier ressort relever un troisième enjeu relatif à l'ambition communale en matière d'aménagements paysagers et de construction durable qui incite notamment à considérer les thématiques d'architecture modulaire, d'évolution spatiale au fil du temps, d'utilisation de matériaux écologiques, de confort thermique impliquant notamment d'élaborer des façades à même de réduire les risques de la surchauffe estivale et qui encourage à développer des aménagements paysagers riches en plantations arboricole et végétale.

Même si les intentions de la commune d'Onex étaient claires et bien circonscrites dans le cahier des charges, les projets rendus ont entraîné un ensemble d'interrogations face au défi de la réhabilitation

urbaine. En effet, deux attitudes se sont distinguées instituant des dialogues forts différents ; l'une consistant à procéder à une greffe sur le bâtiment existant et l'autre valorisant une mise à distance d'une nouvelle construction indépendante. La première impliquant de se confronter à l'existant, la seconde s'affranchissant de cette contrainte, et toutes deux conditionnant un traitement contrasté des espaces ouverts.

Il faut reconnaître que la question posée, l'ambition programmatique et les enjeux évoqués plus haut rendaient l'exercice particulièrement difficile. Et le processus du concours aura une nouvelle fois démontré sa grande pertinence dans le déploiement de la recherche de solutions au devenir d'un site particulièrement sensible, et ceci, grâce à la possibilité de comparer et analyser des prises de position et des projets très divers offerts par les architectes et les architectes paysagistes.

Le choix unanime du projet lauréat s'est imposé à l'issue d'une lente décantation fusionnant les avis, analyses et considérations de chaque membre du jury.

La qualité première du projet *Côté cour Côté jardin* est d'avoir saisi la nécessité de créer un ensemble avec une identité publique forte. Par la greffe d'un nouvel édifice en L venant définir une cour semi ouverte vis-à-vis du bâtiment existant, le projet définit avec clarté deux espaces extérieurs de nature complémentaire reliés par un portique généreux qui agit comme un seuil actif. Ce dernier articule clairement la cour, lieu collectif de rencontre et réceptacle des accès aux différentes fonctions, avec la promenade publique existante le long de la frange arborée longeant l'avenue du Bois-de-la-Chapelle. Parmi les interstices dilatés de la Cité Nouvelle d'Onex et en contraste avec ceux-ci, ce nouveau lieu de référence est à même d'apporter un environnement familial capable d'accueillir les relations sociales quotidiennes mais aussi les moments festifs rythmant la vie de la commune. Relevons également que l'organisation des aménagements extérieurs est cohérente avec le parti pris du projet ; en complémentarité du jardin ouvert sur la ville et inscrit dans les continuités paysagères existantes, la cour propose une atmosphère plus intime agrémentée d'un mail d'arbres.

Au-delà des concurrents primés, je tiens particulièrement à mettre en avant toutes les équipes mandataires pour leurs apports substantiels et la richesse de leurs propositions qui ont contribué à la réussite de cette compétition et, sans qui, il n'aurait pas été possible de discerner la réponse la plus pertinente.

Je tiens aussi à remercier chaque membre du jury pour son implication et son travail réalisé dans un esprit d'écoute, d'ouverture et de dialogue constructif. Remercions enfin les spécialistes-conseils pour leurs analyses thématiques averties et le bureau MDT pour l'organisation et le soutien tout au long du processus.

J'aimerais enfin souligner la clairvoyance de la commune d'Onex d'avoir choisi un concours ouvert pluridisciplinaire pour prévoir son avenir et lui souhaiter une pleine réussite dans la poursuite et la concrétisation du projet lauréat pour un avenir renouvelé de ce lieu au service de tous les habitants d'Onex.

Pascal Tanari architecte et urbaniste EAUG_FAS_SIA - Président du jury
le 16 mars 2026

2 OBJECTIFS DU CONCOURS

La commune d'Onex, maître d'ouvrage, souhaite créer un nouveau pôle d'activités professionnelles à programme mixte de type coworking, comprenant des espaces de travail partagés, des bureaux ainsi qu'un espace dédié à l'employabilité, tout en conservant son offre de location d'un espace destiné à des activités associatives et festives.

Cet aménagement viendra s'implanter dans le périmètre d'une maison de quartier appelée la Maison Onésienne. Il s'agit de concevoir un projet doté d'une identité architecturale forte, capable de réinterpréter l'ensemble bâti en le transformant en un lieu favorisant les synergies entre ses différentes composantes : maison de quartier, pôle employabilité et espace de coworking.

Ce projet représente également une occasion de repenser l'aménagement des espaces extérieurs afin de créer un nouvel espace public de qualité pour le quartier. Il s'agira notamment d'aménager le parking actuel et ses abords en espace convivial, résilient et durable, identifiée actuellement comme un îlot de chaleur (ATNP, 2024), qui limite l'infiltration de l'eau.

Le projet devra aussi améliorer l'accessibilité à la maison de quartier, qui accueille ponctuellement des événements populaires. Une attention particulière devra être portée à l'ambiance sonore du site, en tenant compte de l'effet de caisse de résonance généré par les immeubles environnants, afin de limiter cet effet et garantir une qualité sonore optimale dans l'espace public. Par ailleurs, le nouvel aménagement devra intégrer les usages existants, notamment une fontaine située au sud de la parcelle, utilisée comme pataugeoire en été, ainsi que des potagers implantés au nord.



Emplacement du site de concours dans le contexte. Source : Google Earth

3 MAITRE D'OUVRAGE ET ORGANISATEUR

La Ville d'Onex est Maître d'Ouvrage et organisatrice du concours :

Ville d'Onex
Mairie d'Onex
Charles-Borgeaud 27
1213 Onex

L'organisation technique du concours est assurée par MDT architectes sàrl, en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO) :

MDT architectes sàrl
Rue de Carouge 116
1205 Genève

4 TYPE DE CONCOURS ET PROCEDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture pour équipes pluridisciplinaires (architectes et architectes paysagistes), à un degré en procédure ouverte, tel que défini par les articles 3 et 6 du règlement SIA 142 (édition 2009).

5 CALENDRIER DU CONCOURS

Lancement du concours :	03 octobre 2025
Délai pour poser les questions à l'organisateur :	20 octobre 2025
Délai pour les réponses du jury :	03 novembre 2025
Date limite de rendu des projets :	26 janvier 2026
Date limite de rendu des maquettes :	09 février 2026
Jugement du concours / première partie	10 février 2026
Expertises	11 février 2026 au 06 mars 2026
Jugement du concours / deuxième partie	09 mars au 10 mars 2026
Vernissage	31 mars 2026
Exposition publique des projets :	du 01 avril 2026 au 15 avril 2026

6 COMPOSITION DU JURY

Président

M. Pascal Tanari architecte et urbaniste EAUG_FAS_SIA

Vice-présidente

Mme Anne Kleiner magistrate déléguée Exploitation et Promotion économique / Maire de la Ville d'Onex

Membres professionnel·les indépendant·es du MO

Mme Mireille Adam Bonnet architecte EPFL_FAS

Mme Katrien Vertenten architecte AAM_FAS

Mme Kristina Sylla Widmann architecte UDM_FAS_SIA

M. Yves Vieuxloup architecte DPLG

M. Franck-Johann Bodenmann architecte paysagiste HES

Membres suppléant·s

M. Valéry Clavien architecte HES_SIA

M. Arnaud Gil architecte paysagiste HES

Membre professionnelle dépendante du MO

Mme Silvia Pereira da Silva architecte, co-responsable du service exploitation, Onex

Membres non-professionnel·les dépendant·e·s du MO

M. Johann Zoller chargé de la promotion économique, Onex

M. Joël Bianchi responsable service action-citoyenne, Onex

Mme Cora Beausoleil membre du conseil municipal, Onex

Membres suppléant·e·s

M. Fabien Delacquis service exploitation, Onex

M. Frédéric Pittala responsable du service aménagement, Onex

M. Cédric Ambor membre du conseil municipal, Onex

Spécialistes-Conseils

M. Alain Mathez, office des autorisations de construire, Genève

M. Eric Dubouloz, ingénieur sécurité et expert en protection incendie AEAI ECOSERVICES SA

M. Joël Paulo, économiste de la construction PRAGMA SA

Mme Magali Clair, responsable du développement durable, Onex

Mme Mélanie Burnier, Co-President (Romandie), Coworking Switzerland

Mme Sarah Satia Ingénieure civile, MDB ingénieurs civils associés SA

7 SITUATION ET ELEMENTS PROGRAMMATIQUES

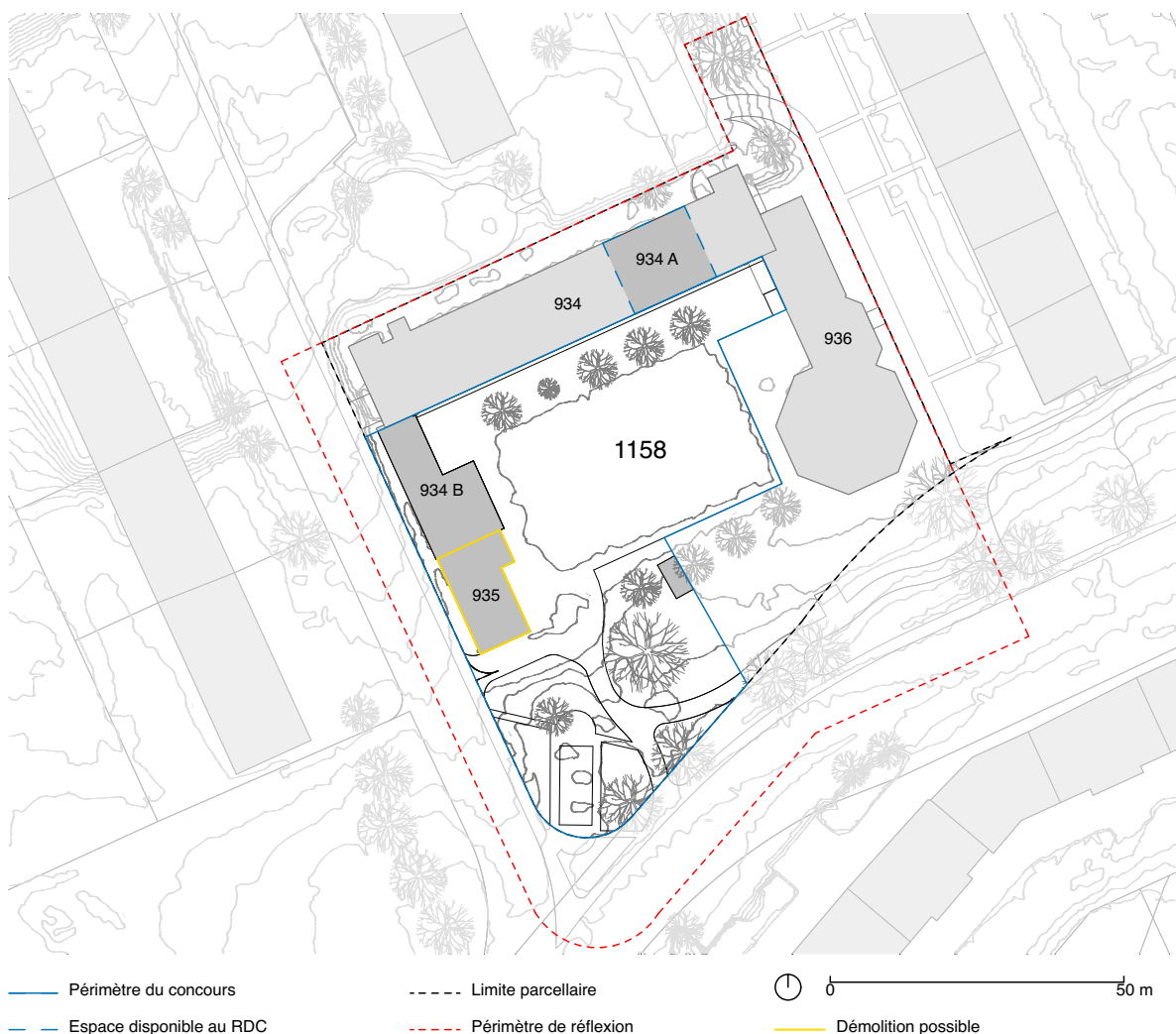
Le concours concerne la réalisation d'un espace de coworking, d'une nouvelle salle polyvalente et d'une nouvelle salle d'étude ainsi que de leurs aménagements extérieurs. Ces derniers seront proposés sur l'ensemble du périmètre de concours.

Cet ensemble de bâtiments, situé au cœur de la cité, comprend la Maison Onésienne, l'AstrOnex, la crèche Rondin-Picotin, ainsi que la Cité des Métiers qui quittera les locaux en juin 2026 afin de recentrer ses activités au centre-ville. Il prend forme sur la parcelle 1'158, propriété de la Ville d'Onex, au sein d'un environnement urbain dense, composé d'immeubles de logements situés en zone de développement 3.

Le bâti n°936 abrite la crèche Rondin-Picotin, aucune intervention n'est possible sur cette dernière

Le bâti n°935 abrite la salle de l'AstrOnex et sera transformée ou démolie/reconstruite

Le bâti n°934 abrite la maison Onésienne



situation actuelle du bâti 2025

Espace de coworking

Un espace de coworking sera intégré au projet, avec l'ambition de proposer une offre de travail flexible, adaptée aux besoins actuels des professionnel-le-s.

Il comprendra principalement 26 bureaux fermés, conçus pour accueillir chacun de 1 à 4 personnes, destinés à un usage à long terme. Ce choix répond à une tendance forte observée dans le domaine du coworking, où la demande pour des espaces privatifs stables dépasse largement celle des postes en espace partagé. Cette préférence s'explique par la recherche de confidentialité, de confort et de continuité d'activité.

En complément, entre 16 et 24 postes, seront proposés dans un espace partagé, selon les configurations retenues, pour des usages ponctuels ou nomades.

L'espace comprendra également trois salles de réunion, pouvant accueillir entre 8 et 16 personnes. Celles-ci sont essentielles pour répondre aux besoins de réunions d'équipe, d'échanges professionnels et de rencontres avec des partenaires externes.

Un espace spécifique sera par ailleurs dédié à une structure active dans le domaine de l'emploi, favorisant les synergies avec d'autres acteurs de l'employabilité.

Les concurrent-e-s devront accorder une attention particulière à la conception de l'espace d'accueil mutualisé avec cette structure active dans le domaine de l'emploi. Il constituera un élément central de l'identité et du bon fonctionnement de l'espace de coworking. Celui-ci devra être à la fois convivial, fonctionnel et clairement identifiable, afin de faciliter l'orientation et l'accueil des usager-ère-s.

Cet espace d'accueil mutualisé entre les deux entités sera accessible aux utilisatrices et utilisateurs du bâtiment, ainsi qu'au public pour la zone numérique, tout en garantissant un accès contrôlé au reste des installations, notamment à l'espace de coworking.

L'espace de coworking accueillera entre 74 et 95 personnes simultanément, selon un taux d'occupation compris entre 70 % et 90 %.

L'ensemble des aménagements proposés devra garantir flexibilité, qualité d'usage, modularité, tout en répondant aux enjeux économiques et fonctionnels contemporains propres aux espaces de coworking. Ce dispositif vise à offrir un environnement de travail adaptable, connecté et inclusif, propice à la collaboration et à la création de liens entre usager-ère-s et partenaires.

Salle polyvalente

La nouvelle salle polyvalente, destinée à accueillir divers événements tels que des mariages, des fêtes, des réunions ou d'autres manifestations organisées tant par des particuliers que par des associations, reprendra les fonctions actuellement assurées par l'AstrOnex. Elle sera implantée dans l'espace disponible du bâtiment de la Maison Onésienne. D'une surface d'environ 130 m², elle pourra être divisée en deux ou trois espaces modulables, en fonction des aménagements proposés par les concurrent-e-s.

Une attention particulière devra être portée à l'isolation acoustique, afin de prévenir toutes nuisances sonores vis-à-vis des autres activités du bâtiment. La salle sera équipée d'un système de sonorisation et de projection audiovisuelle.

Un espace cuisine, un local de dépôt et un local d'entretien seront aménagés à proximité immédiate de la salle afin de faciliter son usage lors d'événements. Les sanitaires, hommes et femmes sont d'ores et déjà disponibles.

Le projet devra impérativement respecter les normes de protection incendie suisses (référence VKF/BKIS), et plus particulièrement les directives applicables aux locaux recevant du public. A ce titre, deux issues de secours, facilement accessibles depuis la salle, devront être prévues, en cohérence avec la capacité d'accueil maximale déterminée par les concurrent-e-s.

Salle d'étude

Un nouvel espace dédié aux études sera aménagé au sein du bâtiment de la Maison Onésienne (surfaces disponibles), en réponse au manque de lieux adaptés pour les étudiant-e-s à partir du secondaire qui ne disposent pas d'endroit propice à l'étude. La salle, d'une superficie d'environ 40m², devra offrir un environnement calme, lumineux et propice à la concentration. Elle comprendra 3 à 4 boxes individuels et 1 box fermé pour travailler en groupe (5 à 6 personnes).

Elle devra être conçue comme un espace indépendant, tout en permettant une mutualisation possible avec d'autres usages du bâtiment lorsqu'elle n'est pas utilisée, afin d'optimiser la flexibilité des espaces.

Une attention particulière sera portée à l'ergonomie, la qualité acoustique, l'accès au numérique et à la modularité des aménagements.

Mobilité et stationnement

Dans le cadre de ce concours, le maître d'ouvrage souhaite encourager la mobilité douce. Il est donc prévu de supprimer l'ensemble des places de stationnement automobile, à l'exception de quatre emplacements spécifiques :

- 2 places pour personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- 1 place pour les livraisons ;
- 1 place pour les services communaux.
-

Par ailleurs, la Ville d'Onex prévoit la création de :

- 50 places de stationnement pour vélos dont 10 pour vélos cargos
- 10 places pour deux-roues motorisés.

La répartition de ces différents stationnements doit prendre en compte un minimum de 1/3 de stationnements couverts et à proximité immédiate de l'entrée. Le solde de ces stationnements, à répartir sur l'ensemble du site, est à définir par les concurrent-e-s, en fonction de leur proposition architecturale et paysagère.

Le stationnement en surface destiné aux véhicules de service et aux déposes devront respecter la norme VSS 640 291a.

L'accès aux véhicules pompier à l'ensemble des bâtiments existants et projetés devra être prévu et représenté sur le plan masse.

Un nouvel espace public

La suppression du parking existant permettra la création d'une esplanade entièrement dédiée aux piétons. Les revêtements de sol devront être perméables, tout en garantissant une accessibilité universelle, notamment pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes. Un accès véhicules d'urgence devra également être garanti pour l'ensemble des bâtiments existantes et projetés. Cet accès répondra aux normes en vigueur tout en recherchant à maximiser un revêtement aussi perméable que possible.

Le futur espace public devra aussi optimiser l'accès au site, actuellement peu engageant car situé à l'entrée du parking. L'objectif est d'en faire une entrée accueillante et identifiable.

La Ville d'Onex souhaite renforcer la végétalisation de cet espace, afin de créer des zones d'ombre naturelles, aussi bien sur l'esplanade qu'en façade du bâtiment, contribuant ainsi à la création d'un îlot de fraîcheur urbain.

L'esplanade devra néanmoins conserver un caractère modulable, permettant l'accueil ponctuel d'événements festifs et populaires. Elle devra pouvoir être temporairement aménagée avec des installations telles que des stands, une scène, espace pour food trucks, des tables et des bancs, en fonction des manifestations organisées sur le site.

8 LISTE DES PROJETS RENDUS

Le maître de l'ouvrage a reçu 17 projets sur 18 concurrent·e·s inscrit·e·s :

1 – JENGA 71	7 – LIBRA	13 – DAVAI
2 – L'ENTRE TROIS	8 – LA RUCHE	14 – SQUARE
3 – APRICUS	9 – PAVILLON	15 – A GUST OF WIND
4 – CONVERSATION	10 – DEVENIR JARDIN	16 – PLAY-TIME
5 – CLAIRIERE	11 – POLYVALENCE	17 – LA CLAIRIERE
6 – CÔTE COUR CÔTE JARDIN	12 – TIMBUKTU	

9 ANALYSE PREALABLE DES PROJETS RENDUS

Monsieur Frédéric Pittala est excusé pour la séance du jugement du 10 février.

Exclusion du jugement

Un contrôle de conformité a été fait par l'organisateur pour les 17 projets reçus :

Le projet 11 – POLYVALENCE n'a pas été accepté, car il a été rendu partiellement, avec des planches incomplètes et une maquette non livrée. Cette situation a toutefois été excusée par une note de son auteur. De ce fait, ce projet ne sera pas soumis à l'examen du jury.

Le projet 01 - JENGA 71 n'a pas respecté la consigne relative aux documents demandés aux participants, à savoir qu'une seule image de rendu libre était autorisée. De ce fait, l'une des deux images a été masquée afin de ne pas avantager ce projet lors du jugement. En conclusion, le projet JENGA 71 sera porté à l'examen du jury.

L'ensemble des planches, documents annexes à fournir par les 16 concurrent·e·s ont été rendus dans le respect absolu des délais indiqués dans le programme du concours, à savoir le 26 janvier 2026 au plus tard pour les planches et documents et le 9 février 2026 pour la maquette.

Tous les projets ont été rendus sous le couvert de l'anonymat.

Le jury décide donc d'admettre les 16 projets au jugement.

Exclusion de la répartition des prix

Un contrôle technique a été établi par l'organisateur pour les 16 projets afin de vérifier plusieurs données :

L'ensemble des projets respecte le périmètre du concours et ne s'écarte pas de manière significative du programme et du règlement.

L'attitude vis-à-vis du bâtiment existant 934B à conserver devra néanmoins faire l'objet d'un point d'attention durant le jugement.

Un premier contrôle sommaire de la LCI a également été réalisé notamment sur le gabarit légal de la zone de développement 3. Les projets sélectionnés pour l'attribution des prix et mentions devront être recontrôlés plus précisément par l'expert LCI.

Le jury décide donc, au regard de l'examen technique d'admettre tous les projets à la répartition des prix considérant ces écarts comme étant admissible à ce stade du jugement.

10 CRITERES D'APPRECIATION

Les membres du jury prennent connaissance individuellement des 16 projets.

A l'issue de la prise de connaissance individuelle, les membres du jury procèdent à une présentation de tous les projets pour l'ensemble du jury.

A ce stade, les propositions de projets sont jugées sur la base de plusieurs critères sans ordre de priorité :

- Concept architectural
- Respect et compréhension du programme
- Pertinence de l'organisation
- Intégration et cohérence avec la maison Onésienne
- Qualité distributive
- Qualité paysagère
- Conception des aménagements
- Préservation et mise en valeur du patrimoine arboré

11 PREMIER TOUR D'ELIMINATION

A l'issu d'un premier examen des 16 projets, sont éliminés au premier tour les 6 projets suivants :

2 – L'ENTRE TROIS

5 – CLAIRIERE

7 – LIBRA

8 – LA RUCHE

11 – TIMBUKTU

12 – DAVAI

12 DEUXIÈME TOUR D'ELIMINATION

A l'issue de ce temps, le jury présente l'ensemble des 10 projets restants puis procède au 2ème tour d'élimination.

A ce stade, les propositions de projets sont jugées sur la base des critères du premier tour plus les critères suivants sans ordre de priorité :

- Fonctionnement général
- Qualité architectural et structurelle
- Rationalité énergétique
- Durabilité
- Qualité d'usage
- Traitements des franges
- Générer du lien social
- Adaptation au changement climatique
- Optimisation des surfaces perméables
- Capacité de résilience
- Amélioration de l'accessibilité
- Pertinence des équipements

Sont éliminés au deuxième tour les 5 projets suivants :

9 – PAVILLON

10 – DEVENIR JARDIN

13 – SQUARE

14 – A GUST OF WIND

16 – LA CLAIRIERE

13 TOUR DE REPECHAGE

Avant de terminer la première partie du jugement du concours et solliciter l'expertise des différents spécialistes, le jury procède à une nouvelle lecture de tous les projets en vue de l'éventuel repêchage. Le jury décide de repêcher le projet :

9 – PAVILLON

14 PROJETS CONFIRMES POUR L'ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

Monsieur Frédéric Pittala est excusé pour les séances du jugement du 09 et 10 mars.

A l'issue du second tour d'élimination et du tour de repêchage, sont conservés les 6 projets suivants :

- 1 – JENGA 71
- 2 – L'ENTRE TROIS
- 3 – APRICUS
- 4 – CONVERSATION
- 6 – CÔTE COUR CÔTE JARDIN
- 9 – PAVILLON
- 15 –PLAY-TIME

Le jury décide de soumettre les six projets à une analyse approfondie portant sur les aspects structurels, économiques, de sécurité incendie, de durabilité ainsi que sur les questions liées au coworking. Des contrôles complémentaires seront également réalisés sous l'angle de la LCI.

Les résultats de ces analyses ont été présentés au jury lors de la deuxième session de jugement, tenue les 9 et 10 mars 2026.

15 CHOIX DU LAUREAT

Suite aux diverses expertises mentionnées ci-dessus, le jury repasse en revue les projets retenus en vue de l'attribution des prix et des mentions. Ceux-ci font l'objet de critiques approfondies et d'un classement.

Le jury poursuit son analyse et, après examen approfondi, considère à l'unanimité que le projet n° 6 – CÔTÉ COUR CÔTÉ JARDIN est le plus pertinent au regard de l'ensemble des critères d'appréciation et décide de le classer au premier rang.

Suite à cette attribution, une discussion portant sur les cinq projets restants s'engage entre les membres du jury afin d'en relever les qualités et les défauts et de poursuivre le classement.

Après discussion et examen approfondi, le jury décide, à la majorité, d'attribuer le deuxième rang au projet n° 1 – JENGA 71, puis procède au classement des projets restants.

16 CLASSEMENT DES PROJETS

Le jury décide ensuite à l'unanimité, de classer l'ensemble des travaux ainsi :

1er rang	Projet n°6 – CÔTE COUR CÔTE JARDIN
2ème rang	Projet n°1 – JENGA 71
3ème rang	Projet n°15 –PLAY-TIME
4ème rang	Projet n°3 – APRICUS
5ème rang	Projet n°4 – CONVERSATION
6ème rang	Projet n°9 – PAVILLON

17 ATTRIBUTION DE PRIX ET MENTIONS

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 120'000.- HT et décide, à l'unanimité, d'attribuer 4 prix et 2 mentions et répartit le montant des prix et mentions de la manière suivante :

1er prix	Projet n°6 – CÔTE COUR CÔTE JARDIN	40'000.-
2ème prix	Projet n°1 – JENGA 71	25'000.-
1er mention	Projet n°15 –PLAY-TIME	20'000.-
3ème prix	Projet n°3 – APRICUS	18'000.-
4ème prix	Projet n°4 – CONVERSATION	9'000.-
2ème mention	Projet n°9 – PAVILLON	8'000.-

18 CONSIDERATIONS GENERALES DU JURY

Le jury relève le fort engagement des participants, la qualité des prestations fournies et la valeur des projets rendus. Ceux-ci ont montré une grande aptitude à réfléchir à des solutions de conservation et/ou de transformation du bâti existant ainsi que des solutions de requalification des abords paysagers afin de proposer un nouvel espace public au sein d'un programme et d'un site complexe.

Le jury relève également la pertinence de la procédure permettant de confronter et comparer une variété de solutions afin d'obtenir un projet optimal.

Le jury a travaillé tout au long des jours de jugement de manière collégiale, dans une qualité d'écoute et d'échange très respectueuse. Il a pris connaissance des projets, les a passé en revue en les examinant à l'aide des critères retenus, les a discuté de manière approfondie et a pris l'ensemble de ses décisions de manière raisonnée et collégiale.

19 RECOMMANDATIONS DU JURY

Recommandations pour la poursuite des études :

Sur la base de la recommandation du jury, le mandant a l'intention de confier les mandats complets des prestations ordinaires d'architecte, telles que définies dans le règlement SIA 102 (éd. 2020), respectivement d'architectes paysagistes selon le règlement SIA 105 (éd. 2020), au lauréat du concours, sous réserve du résultat des discussions avec le lauréat portant sur les modalités d'exécution des prestations et de l'acceptation des crédits d'étude, de construction, des autorisations de construire. La commande relative à ce mandat sera échelonnée en plusieurs tranches. A l'issue du concours, le mandant se réserve la possibilité d'apporter quelques modifications au programme des locaux et des aménagements. Toute sous-traitance non autorisée par le mandant est exclue.

Si le mandant estime que le lauréat ne dispose pas de la capacité et/ou des compétences nécessaires en matière de préparation, d'exécution et de suivi de chantier ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore, dans le but de garantir un développement de projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, il se réserve le droit de demander en tout temps au bureau lauréat, en déduction de ses prestations, de compléter son équipe avec des spécialistes choisis par l'auteur du projet et agréés par le mandant.

Le mandant n'entrera pas en matière quant au remboursement des frais de déplacement durant toute la durée des études et du mandat d'exécution.

Sur requête du mandant, le lauréat devra pouvoir attester de sa solvabilité et être à jour avec le paiement des impôts et autres cotisations.

Le présent concours concerne les prestations d'architectes et d'architectes paysagistes. Les conditions d'attribution du mandat seront négociées ultérieurement entre le bureau lauréat et le mandant, en coordination avec le processus décisionnel.

Recommandations pour le développement du projet :

Une rationalité constructive et économique devra guider le développement du projet.

L'intégration des façades du bâtiment conservé et une réflexion sur la surchauffe estivale devront guider le développement de l'enveloppe du bâtiment.

Un accès traversant est souhaité pour la maison onésienne entre la rue des Evaux et la future cour.

Le statut et l'usage de la toiture devront être clarifiés en accord avec le maître de l'ouvrage. L'usage d'une partie du toit par la crèche n'est pas souhaité.

L'aménagement du coworking sera affiné selon les conseils des spécialistes.

La distance entre le nouveau bâtiment et la crèche nécessite une dérogation mineure. Ce point devra être pris en compte.

Le nombre d'arbres dans la cour sera adapté en fonction des parcours et des activités qui y seront développées. Le choix des essences sera précisé en cohérence avec le cahier des charges.

20 APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Le présent rapport de jury a été approuvé par l'ensemble du jury

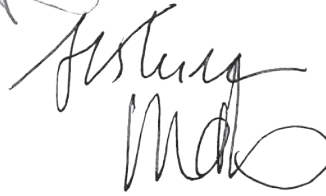
Président

M. Pascal Tanari



Vice-présidente

Mme Anne Kleiner

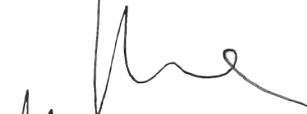


Membres professionnel·les indépendant·es du MO

Mme Mireille Adam Bonnet



Mme Katrien Vertenten



Mme Kristina Sylla Widmann



M. Yves Vieuxloup



M. Franck-Johann Bodenmann



Membres suppléant·s

M. Valéry Clavien



M. Arnaud Gil architecte



Membres non-professionnel·les dépendant·e·s du MO

Mme Silvia Pereira da Silva



M. Johann Zoller



M. Joël Bianchi



Mme Cora Beausoleil



Membres suppléant·e·s

M. Fabien Delacquis



M. Frédéric Pittala

M. Cédric Ambor

21 LEVÉE DE L'ANONYMAT

Le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement. Les auteurs des projets primés sont :

CÔTE COUR CÔTE JARDIN - 1er rang / 1er prix **40'000.-**

Architecte : DEMOGO studio di architettura, via Cornarotta 14, 31100 Trévisé IT

Architecte paysagiste : CCHE SA, rue du Grand-pré 2B, 1007 Lausanne CH

JENGA 71 - 2ème rang / 2ème prix **25'000.-**

Architecte : ATELIER MORA MILLAN, rue Jean-Charles Amat 1, 1202 Genève CH

Architecte paysagiste : PLEINETERRE paysage & communication Sàrl,

Route des acacias 43, 1227 Genève CH

Ingénieur civil : Société Coopérative 2401, Avenue des Alpes 50, 1820 Montreux CH

PLAY-TIME - 3ème rang / 1er mention **20'000.-**

Architecte : Fotakis Trevisan Architectes, boulevard de Saint-Georges 72, 1205 Genève CH

Architecte paysagiste : Territoires Landscape Architects, 22 rue Megevand, 25000 Besançon FR

APRICUS - 4ème rang / 3ème prix **18'000.-**

Architecte : Comte Meuwly Sàrl, Badenerstrasse 372, 8004 Zürich CH

Architecte paysagiste : EN-DEHORS, architectes paysagistes, rue de la Bourgeoisie 2, 1950 Sion CH

Ingénieur civil : Co-struct SA, rue du Petit-Chêne 38, 1003 Lausanne CH

CONVERSATION - 5ème rang / 4ème prix **9'000.-**

Architecte : Brodbeck Roulet Architectes SA, rue du pont 12, 1227 Carouge CH

Architecte paysagiste : Brodbeck Roulet Architectes SA, rue du pont 12, 1227 Carouge CH

PAVILLON - 6ème rang / 2ème mention **8'000.-**

Architecte : CARL (Collectif d'Architectes Ray Longchamp) :

Atelier Steeve Ray Sàrl + Longchamp Architectes Sàrl, rue Hugo de Senger 3, 1205 Genève CH

Architecte paysagiste : MG associes sàrl, Grand rue 32, 1486 Vuissens CH

22 CRITIQUES DES PROJETS PRIMES

PROJET LAUREAT : CÔTE COUR CÔTE JARDIN

1er rang / 1er prix : Projet n°6

Architecte : DEMOGO studio di architettura

Via Cornarotta 14, 31100 Trévisé IT

Collaboratrices, collaborateurs :

Alberto Mottola

Eva De Sabbata

Fabio Tossutti

Architecte paysagiste : CCHE SA

Rue du Grand-pré 2B, 1007 Lausanne CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Fabien Khaletzky

Justine Joly

Alba Casula

Marco Cennini

Le projet est fondé sur le rôle relationnel de l'architecture, c'est-à-dire qu'il cherche à construire des ambiances spatiales de qualité capables d'encourager les relations sociales, dans le cadre du fonctionnement quotidien du site comme pour des moments festifs publics occasionnels.

Le nouveau programme du coworking vient fusionner avec les programmes existants de la Maison Onésienne par la greffe d'un bâtiment en L autour d'une cour. Ainsi, le tout fonctionne comme un organisme unitaire où les fonctions interagissent au sein d'un même lieu de référence pour Onex.

L'implantation du volume en L génère une cour semi ouverte conviviale au cœur du système et forme un nouveau front clair sur la promenade publique existante le long de la frange arborée du site.

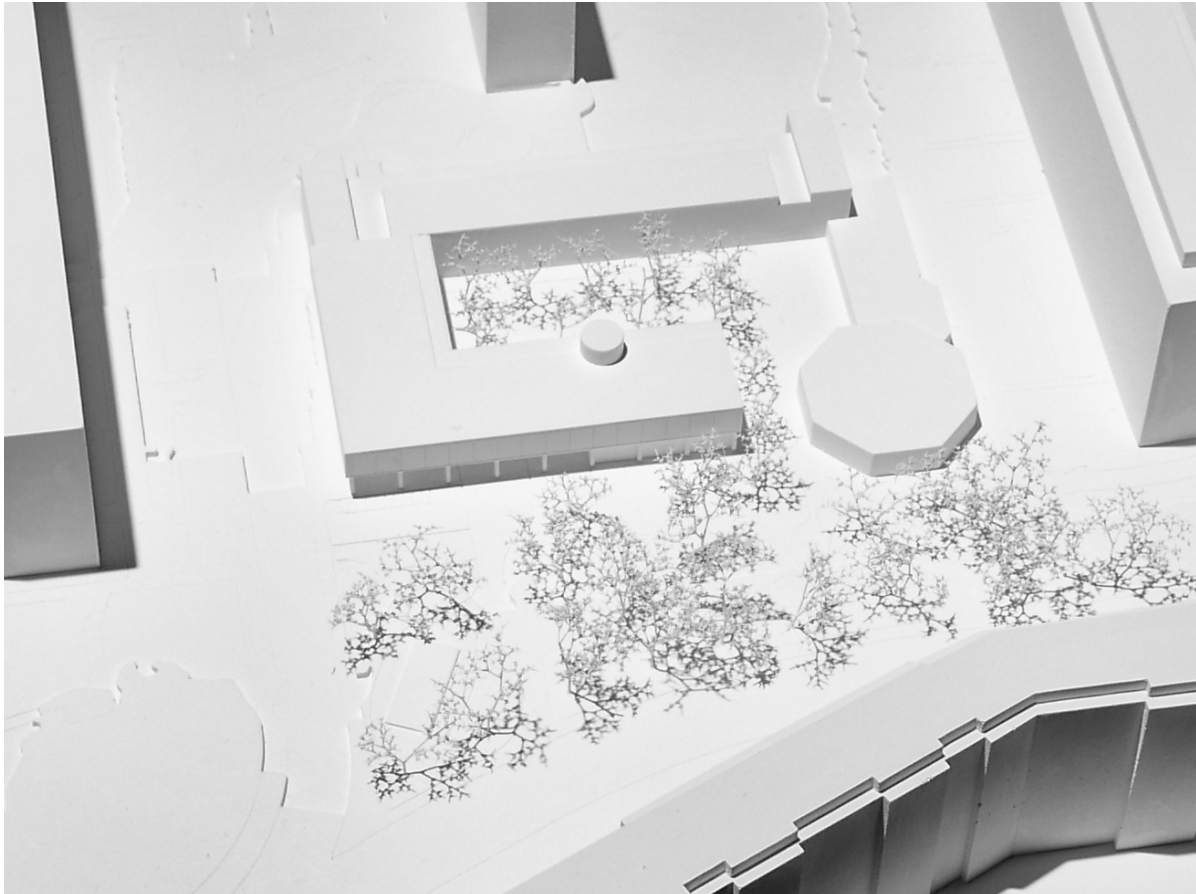
Cette implantation définit deux extérieurs distincts : un espace central partagé et vivant pour les accès aux différents programmes, et un espace extérieur connecté aux promenades existantes du quartier moderniste sur l'avenue du Bois-de-la-Chapelle.

Le rez de chaussée de l'angle évidé du bâtiment en L forme un portique généreux qui agit comme un seuil actif entre l'échelle du paysage environnant et la place-cour distributive. Ce seuil protégé des intempéries s'adresse aussi bien à la promenade du parc longitudinal qu'à la placette dédiée au parcage des véhicules, ainsi qu'à l'arrêt de bus sur la rue des Evaux.

L'implantation du nouveau bâtiment ne nécessite pas de sous-sol, et une partie de l'étage est positionnée sur la salle de rythmique existante. Le jury souligne l'importance de s'attacher à conserver cette salle, qui, avec la Maison Onésienne, gagne ainsi une entrée couverte sur cour.

Le programme du coworking est réparti de façon efficace et rationnelle, les distributions sont immédiatement lisibles et le noyau de distribution vertical identifiable par sa forme arrondie. La salle polyvalente accessible sous le grand couvert s'ouvre sur le paysage élargi.

Les principes constructifs du bâtiment sont définis par une structure ponctuelle en béton pour le rez-de-chaussée et un principe d'assemblage poteaux-dalle en bois pour l'étage. Ces structures ponctuelles permettent une grande flexibilité d'aménagement dans le futur. Par contre un approfondissement ultérieur sera nécessaire pour éviter les ponts de froid identifiés dans la coupe constructive tout en favorisant une efficacité écologique et économique.



maquette projet côté cour côté jardin

Les façades ont une profondeur, composée d'une structure métallique qui se prolonge pour former le garde-corps de la toiture-terrasse. Élargie côté cour, cette structure-galerie suggère des possibilités d'appropriation dans l'esprit d'une approche informelle du travail contemporain. Tout en jugeant l'idée de cette structure intéressante, le jury se pose la question de la nécessité de son élargissement devant les petits bureaux.

Cinquième façade, la toiture est aménagée en lieu de détente pour les usagers du coworking, en jardin collectif et en terrasse pour les enfants de la crèche, reliant ainsi informellement les habitués du site de tous les âges. Cette toiture animée met ainsi en scène la convivialité du lieu vue depuis les logements environnants. Cette terrasse devrait cependant être complétée de dispositifs d'ombrage pour augmenter son usage en toute saison, et un doute subsiste sur l'intérêt d'en faire un prolongement d'espace pour la crèche.

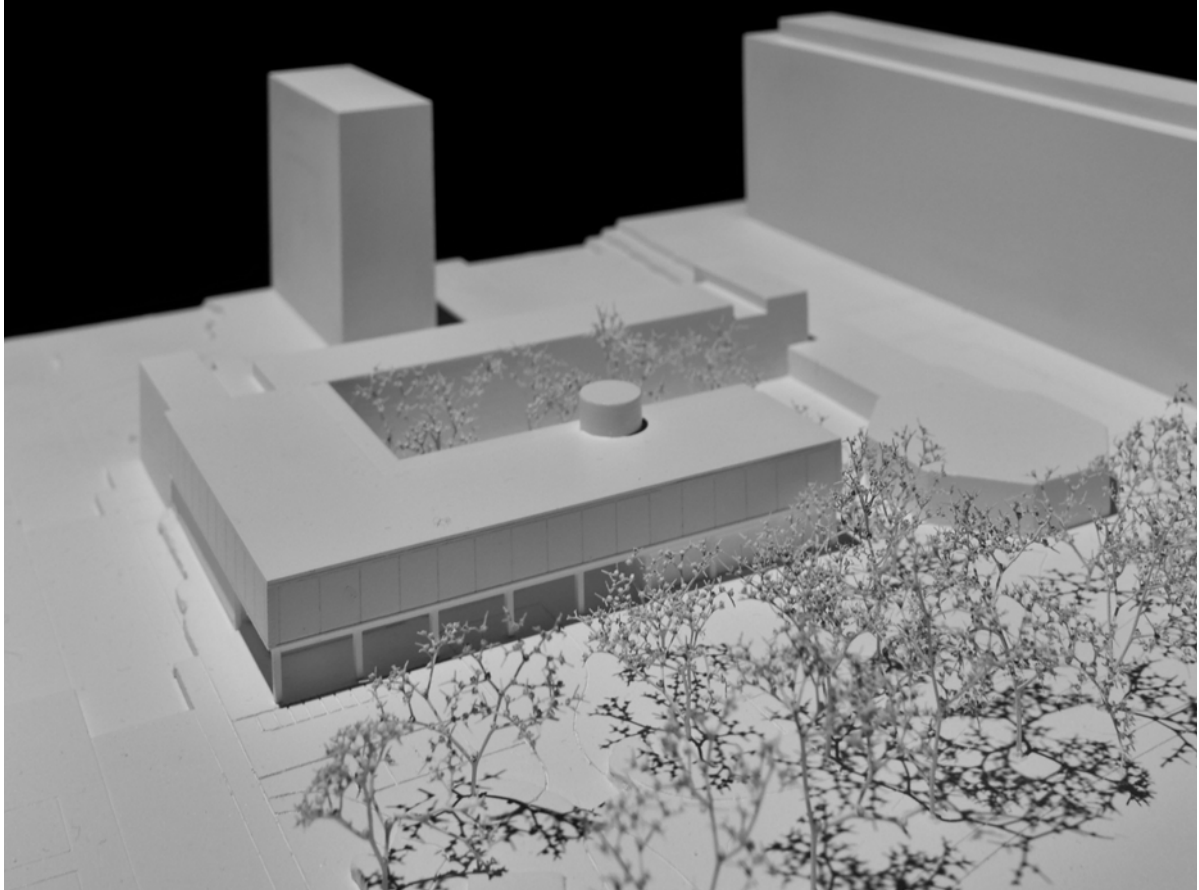
Les prémices du langage architectural définissent un dialogue intéressant avec celui de la Maison Onésienne tout en apportant son identité propre pour composer ce nouveau pôle dynamique.

Les préoccupations de durabilité sont intégrées au projet. Le bâtiment existant est préservé et intégré, l'emprise au sol est limitée pour minimiser les déplacements de terre, la modularité constructive permet une grande flexibilité dans le temps, les matériaux utilisés sont pertinents. Mais le point fort du projet est qu'il génère un milieu stimulant entre tous les programmes réunis, un cœur vivant propice aux relations sociales intergénérationnelles, au rôle social qui s'inscrit parfaitement dans les critères de durabilités énoncés par l'Office fédéral du développement durable.

Le jury salue un parti urbanistique clair qui, par l'ajout d'un programme dans une structure simple positionnée subtilement, augmente largement les qualités des programmes existants et du contexte. Par la multiplicité d'espaces de différentes échelles, le projet propose un « milieu » qui favorise les interactions naturelles et spontanées entre les différents usager-ère-s.



perspective projet côté cour côté jardin



maquette projet côté cour côté jardin

Le projet paysager organise les aménagements extérieurs autour de deux ambiances complémentaires clairement identifiées. Le « jardin », ouvert sur la ville, prolonge la promenade du Bois-de-la-Chapelle et participe à l'inscription du site dans les continuités paysagères existantes. À l'inverse, la « cour » propose une atmosphère plus intime, pensée comme une coulisse vivante et conviviale. L'ensemble repose toutefois sur un parti pris fortement architecturé où la structure bâtie domine largement la logique paysagère.

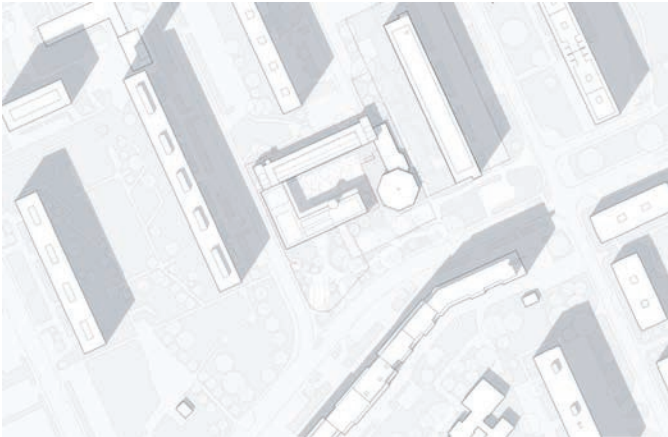
L'extension du jardin de la crèche vers l'ouest constitue une intervention pertinente. Elle permet de réduire le pincement existant et d'améliorer sensiblement la qualité spatiale pour les usagers de la crèche. Le projet de toiture apporte également une contribution intéressante à l'offre d'espaces extérieurs. Celle-ci accueille un solarium pour les co-workers, une extension des surfaces de la crèche avec des agrès de jeux ainsi qu'un potager communautaire favorisant les échanges intergénérationnels. L'accessibilité à cette toiture pour les enfants de la crèche paraît maîtrisée grâce à une connexion latérale depuis l'extension du jardin et via un escalier en colimaçon. Reste à définir si cet accès est souhaitable.

La stratégie de sol privilégie des surfaces largement perméables, avec des taux d'infiltration annoncés entre 60 et 100 %. Les matériaux proposés – enrobé drainant, grilles gazon, matières argilo-calcaires et pavages à joints ouverts – s'inscrivent dans une logique cohérente de gestion des eaux pluviales et de limitation de l'imperméabilisation du site.

La proposition végétale prévoit la plantation d'environ vingt-quatre arbres et annonce des scénarios de floraisons et de feuillages destinés à marquer les saisons. Toutefois, à ce stade du projet, aucune palette végétale précise n'est indiquée, ce qui rend difficile une appréciation plus fine de la cohérence botanique et de la durabilité des plantations envisagées.

L'organisation des mobilités apparaît lisible, avec un stationnement des véhicules motorisés maintenu à l'extérieur de la cour et les vélos – y compris cargos – localisés à l'intérieur de celle-ci. La demi-cour destinée aux manifestations paraît toutefois relativement restreinte pour accueillir confortablement l'ensemble des activités envisagées, ce qui impliquera probablement un débordement ponctuel vers le jardin. Par ailleurs, le mail d'arbres au sein de la cour, notamment l'alignement esquissé dans l'axe de la scène, risque de limiter l'appropriation de cet espace lors des spectacles. Le caractère enclavé de la cour pourrait en revanche constituer un atout pour contenir les nuisances sonores lors des événements.

Dans l'ensemble, le projet paysager propose une composition très architecturée et dotée d'un caractère affirmé, offrant une diversité intéressante d'espaces et d'usages tout en améliorant la lisibilité générale du site. La qualité graphique des planches facilite par ailleurs la compréhension du projet et de ses intentions. Quelques ajustements concernant la stratégie végétale et la capacité des espaces festifs permettraient néanmoins d'en consolider la pertinence.



plan de situation 1:1000

ARCHITECTURE RELATIONNELLE
la politique de la rencontre comme structure spatiale et architecturale

Le projet pour la nouvelle Maison des Entreprises et Annexes est fondé sur le rôle relationnel de l'architecture : le sens profond de la proposition est de construire des ambiances spatiales de qualité, capables d'encourager les interactions sociales, tant dans le fonctionnement quotidien du site que lors des événements populaires occasionnels. La création du nouveau coworking, associée aux espaces communautaires complémentaires (studios, assemblées, réunions associatives et événements), devient le moteur d'une transformation capable de fusionner programme nouveau et existant en un organisme unitaire, où les fonctions s'intègrent et interagissent au sein d'un même lieu de référence pour Onex.

Le thème se développe à travers la création d'une nouvelle implantation en demi-cour, où le nouveau volume en Light sur l'espace ouvert existant, résout et dépouvre d'une structure urbaine linéaire, en générant deux espaces complémentaires et reconstruisibles : d'une part, il construit un espace central partagé et vivant, qui relie les bâtiments existants et définit une dimension intime et conviviale, portée par la hauteur continue des volumes et par la proximité entre entrées et parcours ; d'autre part, vers l'extérieur, il renforce la structure de la rue, en entrant en relation avec l'échelle plus large et distale du quartier moderniste. Dans cette double condition, le corps principal du nouvel édifice, avec sa généreuse galerie traversante, affirme la forme urbaine : il définit une limite perméable et identifiable pour le parc arboré, et construit un seuil actif entre l'échelle collective du paysage et l'échelle plus intime de la place intérieure. Une partie de l'intervention est réalisée en surélévation sur l'axe ouest de la Maison Onésienne, assurant la continuité entre le nouveau et l'existant tout en réduisant la consommation de sol.

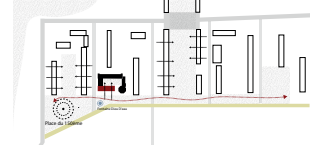
La place intérieure constitue un véritable intérieur urbain : un lieu qui se comprend et se traverse depuis l'intérieur, où le regard est guidé par la continuité des façades, et où l'architecture devient une expérience quotidienne de relation. Le nouveau socle joue un rôle fondamental : il est pensé comme un sol perméable aux flux piétons, capable de rendre la cour visible et accessible également depuis l'extérieur. La distribution des fonctions suit une logique de superposition : un rez-de-chaussée public et traversant comme base urbaine, et des niveaux supérieurs dédiés au travail, plus protégés et orientés vers la cour, où le seul du balcon-courserie (habitat) module lumière, mouvement et rencontre. En élévation, le bâtiment est conçu comme un gradient qui s'allège vers le ciel : un socle en béton armé, stable et perméable, et un niveau supérieur en bois, capable de transmettre chaleur et domesticité. La structure en bois, selon un schéma à ossature avec des éléments de rigidité en CLT - bois lamellé-croisé, adopte une logique modulaire efficace et évolutive ; en réduisant les charges, elle rend la surélévation compatible et limite les sollicitations transmises à la structure existante.

La façade joue également un rôle majeur, pensée comme un écran protecteur minimaliste, découlé du volume, elle offre des courbes et des terrasses, dispositifs de mouvement et de pause qui intensifient la relation entre intérieur et extérieur et construisent une approche plus informelle du travail contemporain.

Les espaces sont organisés de manière rationnelle et efficiente, avec des distributions claires et immédiatement lisibles. Le noyau principal de distribution est identifiable depuis la place grâce à sa forme cylindrique, qui s'insère dans le nouveau volume et en ordonne la composition. Les façades sont conçues comme des seuils relationnels : en dilatant vers la cour intérieure, elles prolongent naturellement les espaces du coworking vers l'extérieur, tandis que les grandes baies captent la lumière et les couleurs du feuillage au fil des saisons, construisant des ambiances intérieures confortables et stimulantes.

Le projet intègre enfin des critères de durabilité énergétique et environnementale, en cohérence avec LEV/REN, THPE et les recommandations de la norme SIA 180, avec une attention particulière au confort et à la protection estivale. Les stratégies passives s'appuient sur la profondeur des façades et sur la courserie comme filtre, tout en maintenant le raccordement au réseau CADIOM existant. La modularité constructive soutient, en conclusion, la durée de vie, la maintenance et la capacité d'évolution dans le temps.

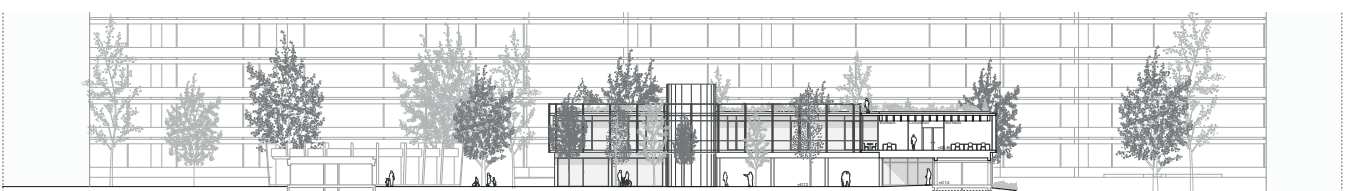
L'architecture proposée sait lire la réalité du contexte préexistant d'Onex et en propose une évolution, en utilisant le langage contemporain comme une syntaxe urbaine relationnelle. La relation entre les parcs et les espaces reste le cœur vivant d'un projet qui vise à construire un morceau de ville public, capable de favoriser la rencontre et le bien-être actif à travers des matériaux assemblés avec sensibilité et intelligence.



façade sur l'Avenue Bois-de-la-Chapelle 1:200

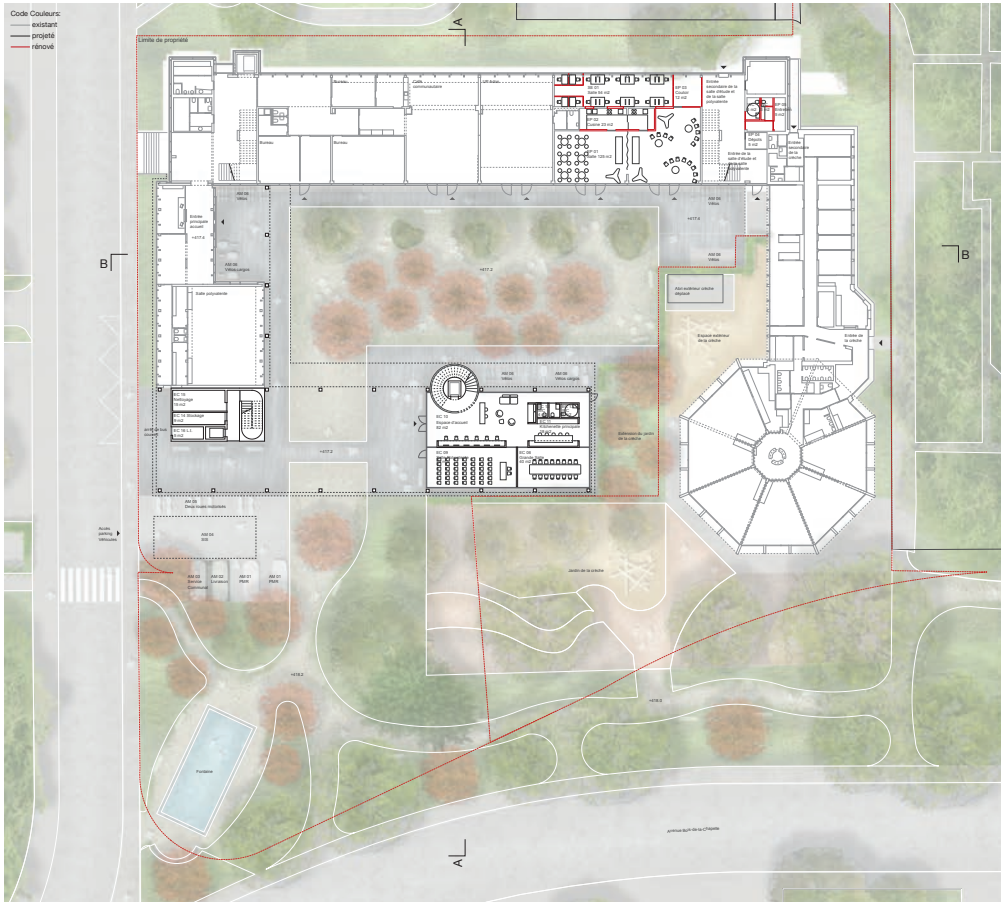


coupe AA 1:200

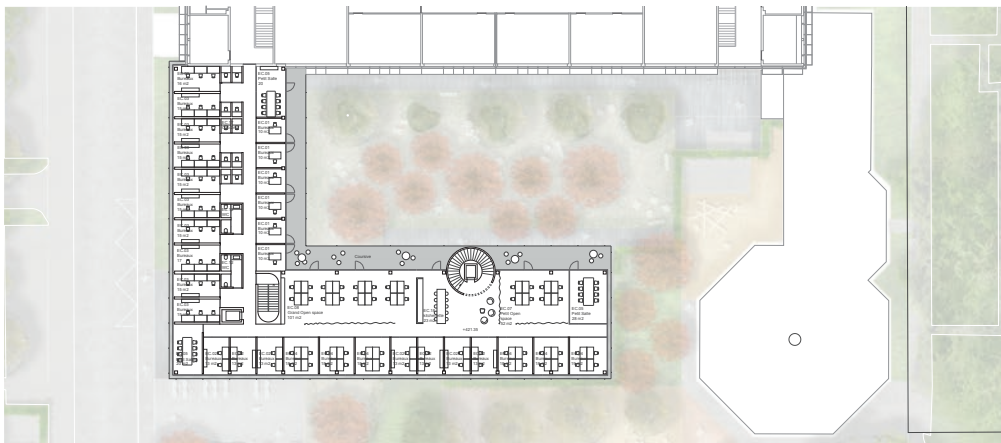


coupe BB 1:200

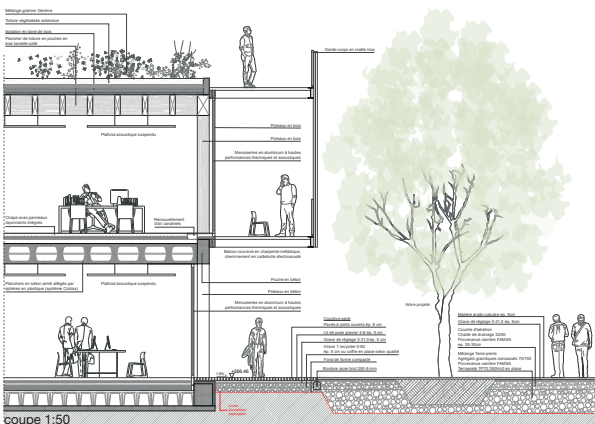




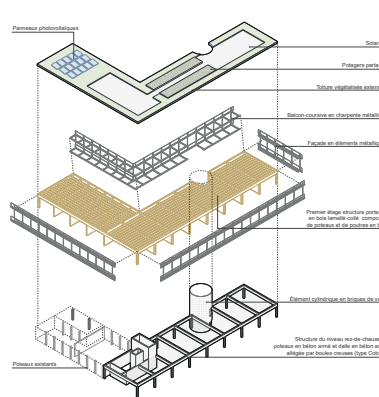
plan RDC 1:200



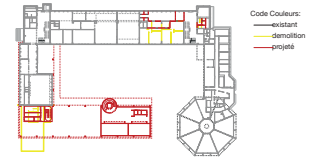
1er étage 1:200



coupe 1:50



principe modulaire et durabilité de l'ouvrage

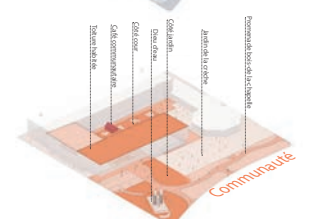
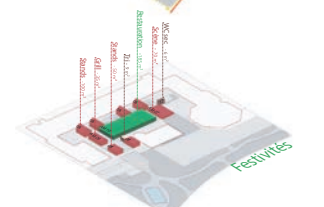
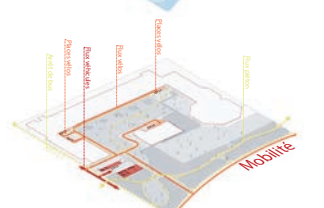
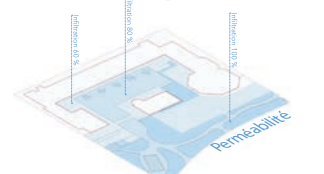
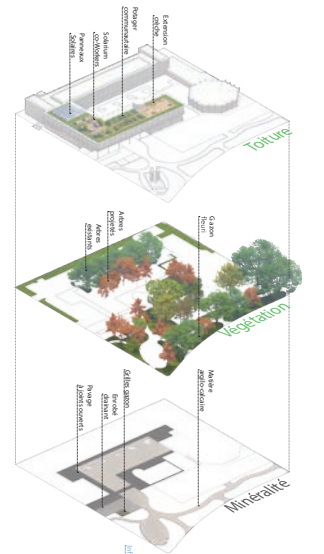


Le projet d'aménagement paysager se déploie comme une pièce de théâtre, où chaque espace joue un rôle précis, avec le nouveau bâtiment en son centre, tel le cœur battant de la scène. Les aménagements se structurent en deux axes distincts, l'un ouvert sur la ville, l'autre plus intime.

Le « côté jardin » s'ouvre ici sur l'espace public et la nature. La continuité de la promenade arborée de la rue du Bois-de-la-Chapelle vers la place du 150e est renforcée par la plantation de **noyaux nouveaux arbres**. Les fontaines et hautilles enroulées serviront de marqueurs saisonniers, offrant un spectacle renouvelé tout au long de l'année. Au cœur de cette déambulation, la fontaine Dieu d'Eau est mise en lumière pour offrir une pause rafraîchissante. L'alignement de l'espace public aux abords immédiats du bâtiment principal et la reconfiguration du jardin de la crèche complètent cette **scène ouverte sur la ville**.

Le « côté cour » offre un espace plus protégé et fonctionnel, une véritable **coulisse vivante et conviviale**. La cour centrale est libérée de son carcan de béton et d'enrobé bitumineux. L'installation de matériaux drainants, pavés et matières argilo-calcaire permet une infiltration naturelle des eaux pluviales, bénéficiant directement aux arbres existants comme aux **braves nouvelles plantations**.

Aménagé comme un mail généralement ombragé, la cour est équipée de mobilier libre et amovible qui offre une **grande flexibilité**, permettant sa réversibilité pour l'organisation de fêtes de quartier et autres événements. En point d'orgue, l'aménagement de la toiture crée un **espace détente** et un **jardin communautaire**, accessible aux enfants de la crèche et aux co-workers.



strates du paysage

JENGA 71

2ème rang / 2ème prix : Projet n°1

Architecte : ATELIER MORA MILLAN

Rue Jean-Charles Amat 1, 1202 Genève CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Dionisio Mora

Laura Millan

Architecte paysagiste : PLEINETERRE paysage & communication Sàrl

Route des acacias 43, 1227 Genève CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Valérie Hoffmeyer

Ella Zufferey

Ingénieur civil : Société Coopérative 2401

Avenue des Alpes 50, 1820 Montreux CH

Collaboratrices, collaborateurs :

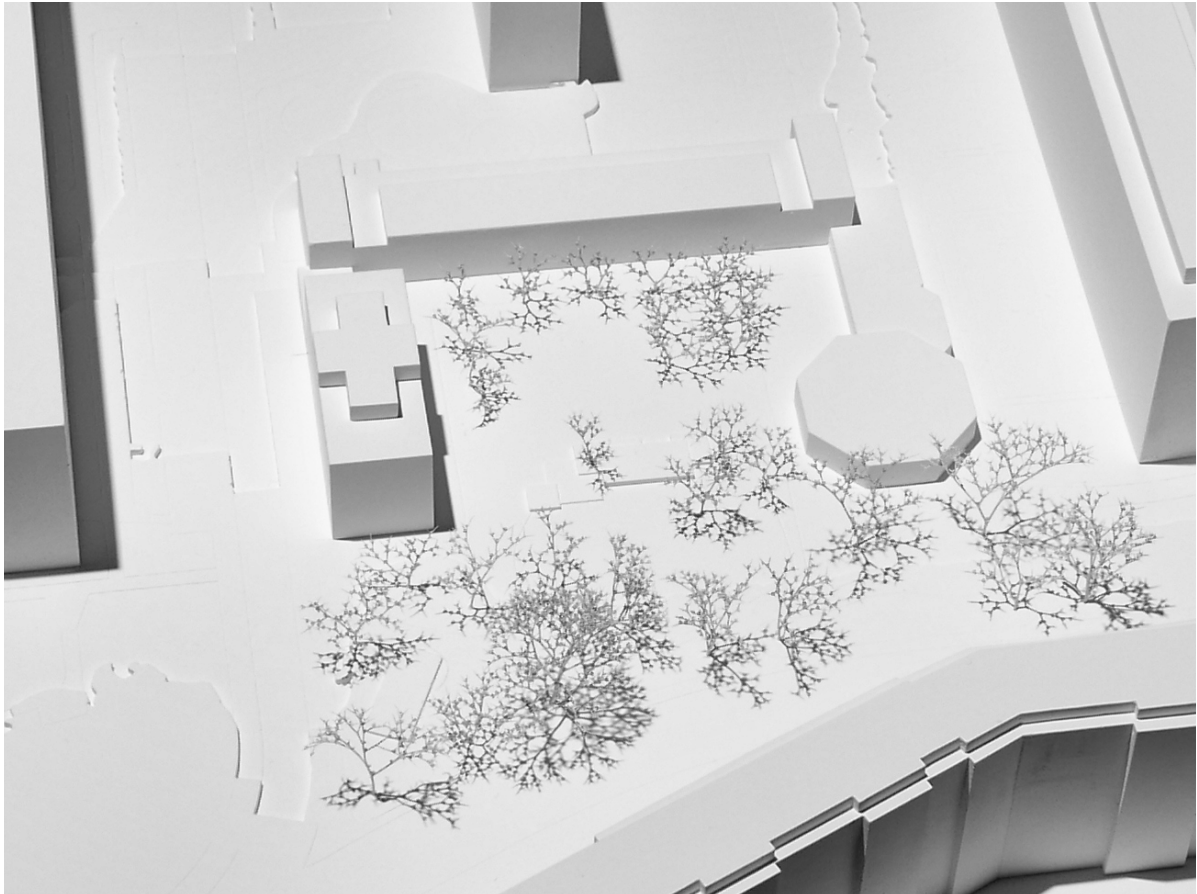
Guillaume Joly

Le projet Jenga 71 s'inscrit dans une démarche de sobriété aussi bien dans la mise en valeur du « déjà là », que dans le minimalisme des choix constructifs et de réemplois proposés. Cette attitude résiliente permet d'augmenter les possibilités d'usages du lieu tout en maximisant les surfaces extérieures destinées à des usages partagés et à des plantations en pleine terre. Le projet développe différentes thématiques découlant d'une observation fine des valeurs positives portées par l'existant.

Tirant parti des qualités urbaines de l'implantation actuelle, un volume de trois niveaux est apposé au rez-de-chaussée de l'existant, selon la même emprise au sol. Sa position le long de la rue des Evaux vient s'aligner aux fronts bâtis existants avec un adressage qui active la place de la fontaine et ponctue clairement l'avenue du Bois-de-la-Chapelle. Une grande place des manifestations à la fois cour et jardin est ainsi dégagée, offrant un espace ouvert appropriable et évolutif. Si la qualité du dégagement central est convaincante, le choix de développer le programme en hauteur questionne le jury. Le volume peine à s'intégrer au gabarit bas de l'ensemble et s'identifie d'avantage aux barres de logements.

Dans la continuité d'une attitude de valorisation, une structure légère en bois modulaire préfabriquée vient partiellement s'appuyer sur la structure en béton existante, qui est conservée. Faire avec l'existant devient une opportunité de définition métrique et de composition spatiale. L'espace se module à partir d'une trame de base, à la fois en plan et en coupe. En plan, une série de dégagements permet de rythmer la longueur de l'espace. En coupe, des doubles hauteurs prennent place sur les espaces les plus collectifs : cuisinette, open spaces ou salons, mettant en relation deux niveaux.

Le programme est majoritairement regroupé dans le bâtiment recomposé : au rez-de-chaussée avec les espaces les plus susceptibles d'accueillir une diversité de publics : salle polyvalente/de danse existante, salles d'études et accueil de la maison des entreprises ; aux étages avec une alternance de bureaux fermés, de salles de réunions et d'espaces ouverts collectifs pour le partage ou les rencontres plus informels. Un étage en toiture est proposé avec une salle polyvalente prolongée d'une terrasse entourée d'une toiture végétalisée.



maquette projet Jenga 71

Bien que la proposition de créer un cluster de travail à chaque étage est prometteur, la largeur de certains bureaux fermés n'est pas optimale et le développement d'espaces de travail sur plusieurs niveaux difficilement fédérateur pour un lieu visant à stimuler, à décloisonner et à créer des synergies.

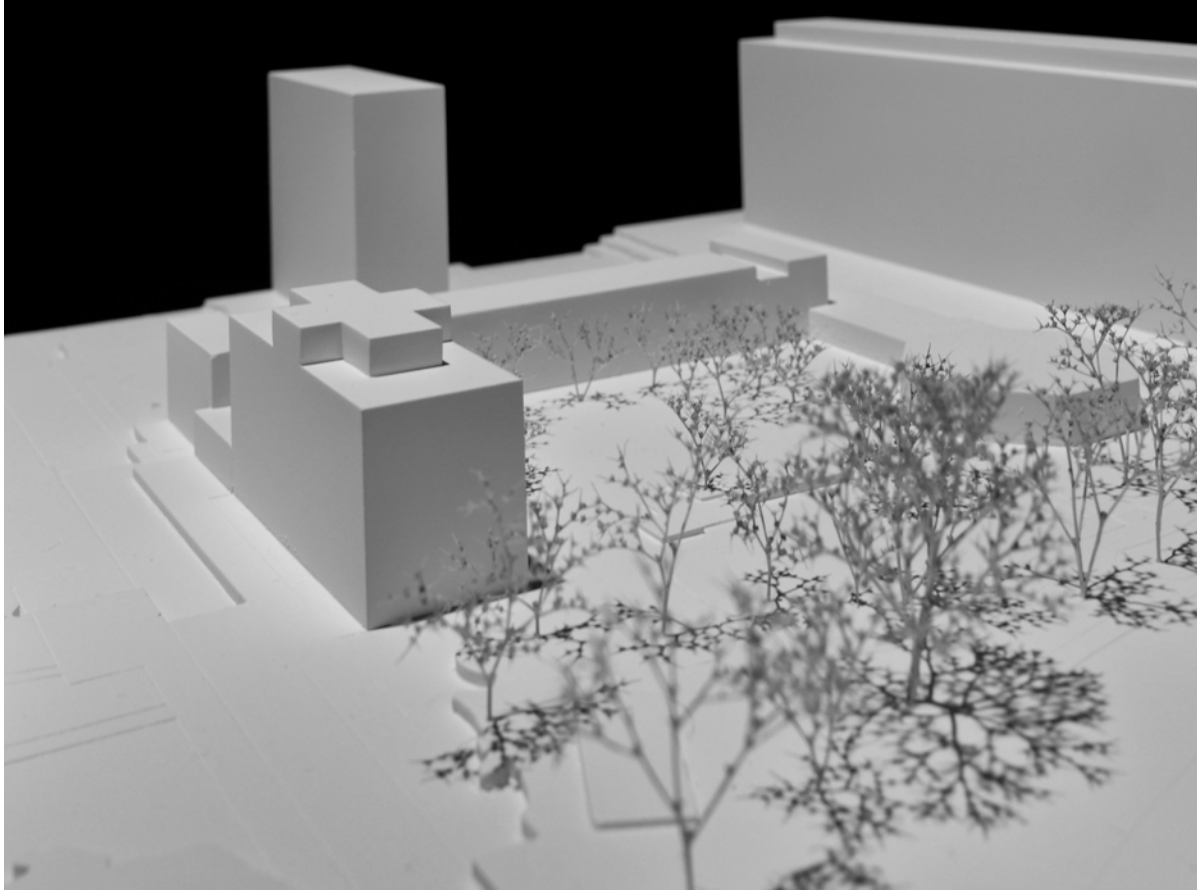
Deux autres interventions permettent de compléter la réponse au cahier des charges : la réorganisation de l'accueil de la maison de quartier et de son accès depuis la rue à travers un hall traversant, le positionnement de la salle polyvalente dans la partie libérée du rez-de-chaussée.

La durabilité est abordée sous deux angles : celui d'une architecture climatique low cost intégrant la gestion de la surchauffe par des brises soleils, une ventilation naturelle et une gestion de l'eau sur site ; celui du réemploi in et ex situ appliqué de manière pragmatique pour les revêtements de façade, les cloisons intérieures et les dallages ou les decks des aménagements extérieurs qui agrémentent la nouvelle cour-jardin. Cette dernière, s'inscrivant le long de la promenade ombragée de l'avenue du Bois-de-la-chapelle, crée un appel enveloppant tant pour les manifestations ponctuelles que pour des moments de détente à l'ombre de la couronne d'arbres qui entourent une clairière dégagée. Une adaptation du préau de la crèche est proposée, offrant la possibilité d'une plus grande perméabilité et d'une cohabitation avec les divers utilisateurs.trices du site.

De manière générale, la démarche résiliente, la recherche de spatialité et la création d'un espace central qualitatif sont perçus positivement. Néanmoins, la hauteur du volume et la répartition du programme de manière verticale ne répond pas aux attentes ni en terme de gabarit ni en terme de fonctionnement pour la Maison des entreprises souhaitée à Onex.



perspective projet Jenga 71



maquette projet Jenga 71

Le projet paysager adopte une approche sobre qui privilégie une économie constructive et une limitation de l’empreinte au sol. La surélévation du nouveau bâtiment constitue un geste pertinent : elle réduit l’impact sur le terrain tout en libérant des surfaces extérieures autour de la Maison des entreprises. Cette implantation contribue à clarifier l’organisation générale des espaces publics et permet une lecture relativement lisible des différentes séquences du site.

Au sud, l’aménagement autour de la fontaine prolonge de manière cohérente la promenade du Bois-de-la-Chapelle. Au nord, la transformation de l’ancien parking en « esplanade des manifestations » offre un espace capable d’accueillir des usages collectifs variés. Entre ces deux polarités, le massif ovale central articule promenade, accès à la Maison des entreprises, arrêt de bus déplacé et bassin, structurant les circulations de manière efficace.

La stratégie de matérialité témoigne d’une attention portée au réemploi et à la gestion des eaux pluviales. Le recyclage d’une partie des dalles en béton actuellement présentes sous les Micocouliers de la Maison onésienne pour constituer le parvis de la Maison des entreprises apparaît comme une démarche astucieuse. Au centre de l’esplanade, les sols en gravier fertile favorisent l’infiltration et permettent d’envisager une végétalisation progressive selon l’intensité de fréquentation. La suppression des « oreilles » minérales de la fontaine au profit d’un engazonnement ainsi que la toiture végétalisée du bâtiment participent également à cette gestion qualitative de l’eau.

Le projet respecte globalement la végétation existante. Le renforcement de l’arborisation de l’esplanade – cordon arboré le long de la Maison des entreprises, pergola végétalisée côté crèche,

plantations autour de la scène et complément le long de la promenade – contribue à structurer progressivement un cadre ombragé. La palette d’essences proposée apparaît diversifiée et globalement adaptée aux évolutions climatiques.

En matière de mobilité, l’offre de stationnement pour les deux-roues est généreuse, avec notamment un couvert de grande dimension au nord-est de l’esplanade. Il conviendra toutefois de vérifier que sa toiture ne prétérite pas les vues depuis les espaces de la crèche. Les larges escaliers d’accueil côté rue des Evaux mettent en valeur l’entrée de la Maison onésienne ; la présence de vélos à leur pied risque cependant d’en atténuer la lisibilité. Par ailleurs, les places de stationnement prévues le long de la rue des Evaux semblent empiéter sur l’emprise probable d’une zone d’intervention SIS à cet endroit, ce point méritant d’être vérifié.

Dans l’ensemble, le projet paysager propose une réponse mesurée et globalement cohérente au programme. La simplicité des dispositifs et l’attention portée au réemploi constituent des qualités notables, même si certains choix – notamment en matière d’implantation d’équipements – mériteraient d’être confirmés afin d’en assurer la pleine pertinence.



Plan de situation
© 1/1000

La Maison des entreprises s'inscrit dans une démarche attentive, où l'existant devient le point de départ d'un nouveau récit architectural, urbain et environnemental. Le projet revendique une approche d'actualité concrète et opérationnelle, fondée sur trois valeurs indissociables : la valorisation du bâti en place, la volonté constructive et le respect. L'un d'entre eux, contrairement à ce que l'on pourrait penser, n'est pas le respect de l'existant, mais le respect de la nature et de l'humain. Le projet propose une architecture responsable, maîtrisée économiquement et capable d'adaptation dans le temps.

L'EXISTANT COMME RESSOURCE STRUCTURELLE ET URBAINE

Le bâtiment existant présente des qualités urbaines, structurelles et programmatiques qui justifient pleinement sa conservation et réhabilitation.

- Une implantation ponctuelle visible, qui structure la croisée des cheminements, active le front urbain face à l'avenue du Bois-de-la-Chapelle et contribue à la qualité de l'espace public.
- Une structure en béton armé pérenne, dimensionnée de manière robuste, permettant une utilisation multi-usage versée en termes réputationnels et de confiance.

La conservation du bâtiment permet d'éviter les coûts et impacts liés à la démolition (déchets, transports, gros œuvre), tout en capitalisant sur l'héritage bâti d'origine. Elle constitue ainsi un levier environnemental et économique majeur du projet.

LIBÉRER LE SOL : SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET RÉDUCTION DES RISQUES

L'analyse verticale de détail constitue un choix stratégique déterminant. En respectant son volume existant, le projet limite fortement les terrassements, les travaux de fondation et de béton armé, ainsi que la production de déchets. Dans un contexte de surcoût, le maintien en place des terres permet d'éviter des coûts de traitement, d'évacuation et de mise en décharge, tout en réduisant les impacts environnementaux associés aux transports et au stockage des matériaux excédés.

La stabilisation du bâtiment existant s'inscrit dans une logique d'impact minimal sur le sol, en s'attachant à la préservation constructive avec les sols existants. Elle limite notamment son empreinte au sol, le projet libère une surface extérieure continue et facile, constituant une nouvelle entité urbaine en complément des aménagements de l'avenue Bois-de-la-Chapelle, l'espérance des manifestations.

STRUCTURE MODULAIRE ET ÉVOLUTIVE

La nouvelle structure repose sur une structure légère en bois, limitant les charges reportées sur la structure existante en béton. Le système associe une structure primaire en bois lamellé-collé et des éléments secondaires en bois massif, organisés selon une trame régulière compatible avec une préfabrication modulaire. Le recours à des modules structuraux préfabriqués, générant une qualité d'exécution maîtrisée, réduit les interventions in situ et permet une mise en œuvre rapide, limitant les durées de chantier ainsi que les nuisances pour le voisinage. Cette approche structurelle et technique favorise la modularité du bâtiment, tant sur le plan économique qu'environnemental.

Parallèlement à un système démontable, réversible et adaptable, le dispositif existant autorise des évolutions futures — reconfiguration des espaces, déplacement ou ajout de modules — sans remettre en cause la structure existante, en cohérence avec des usages amenés à évoluer dans le temps.

Le choix d'une structure bois participe enfin à la réduction de l'empreinte carbone du projet, en limitant le recours à des matériaux à forte empreinte carbone et en contribuant au stockage carbone de carbone biologique sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment.

CIRCULAIRE ET RÉEMPLOI

Le projet s'inscrit comme un véritable outil de conception, à la fois économique et architectural. Les lots de façade issus de filières de récupération permettent des paiements réduits. Les choix de matériaux, tels que le béton recyclé, les briques réutilisées, les matériaux locaux, favorisent la durabilité dans le temps. Les choix constructifs privilégient des matériaux robustes, accessibles et réparables, réduisant les coûts de maintenance à long terme. L'entretien courant, les remplacements ponctuels et limitent les coûts de maintenance à long terme.



La Maison des entreprises achève la place urbaine en affirmant une façade d'accueil structurante, à l'interface de la rue et de la place des manifestations.

ESPACES OUVERTS - UN PAYSAGE VIVANT

Trois qualités majeures sont identifiées dans ce site au cœur de la cité d'Onex : une ambiance de parc à grands arbres et grand bassin côté avenue du Bois-de-la-Chapelle, une vie sociale en relation avec la Maison des associations, les jardins, la piscine et le bureau services à la population, et une volonté de changer le paysage en transformant le parking en lieu d'usage, vivant et accueillant.

La mixité des activités attendues apporte de nouvelles dynamiques, qui amènent le site autrement, entre le cadre d'un parc promenade et l'animation d'une cour de marché, passant des rythmes de la vie urbaine à ceux des associations, les jardins, la piscine et le bureau services à la population, et une volonté de changer le paysage en transformant le parking en lieu d'usage, vivant et accueillant.

Des parvis en pied des façades en forme de U offrent des accès faciles et confortables aux bâtiments et des prolongements extérieurs pour les activités des usagers. Des bancs, tables, un confort de nouveaux arbres à grand développement, pour ombrager et filtrer les vents et la cour centrale. Sous cette canopée, des bancs et des tables de dimensions différentes accueillent services, personnes en situation de handicap et enfants, notamment sous la pergola vers la piscine. Au centre, une dalle plus dégagée permet d'accueillir des rassemblements, marchés, jeux de ballon ou pétanque, exposition... Côté jardin de la piscine et parc, un assemblage de plateaux de différentes hauteurs assure plusieurs plans d'appui de jeux pour les enfants, espaces de rencontre pour les aînés, tables de spectacle... Sa forme exacte et sa programmation sont étroitement liées avec les usages et du site et du quartier. Les abords du grand bassin sont organisés pour conforter la vie établie de ce terrain de l'Onex et de la Cité. Les dalles en béton sont exposées sur site.

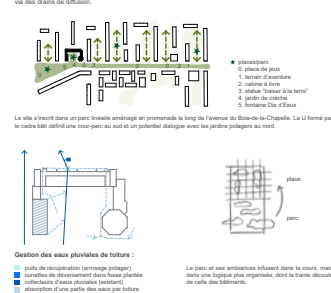


La site s'inscrit dans un parc linéaire aménagé en promenade le long de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle. La U formé par la dalle offre un espace-temps au sud et un potentiel dialogique avec les jardins potagers au nord.

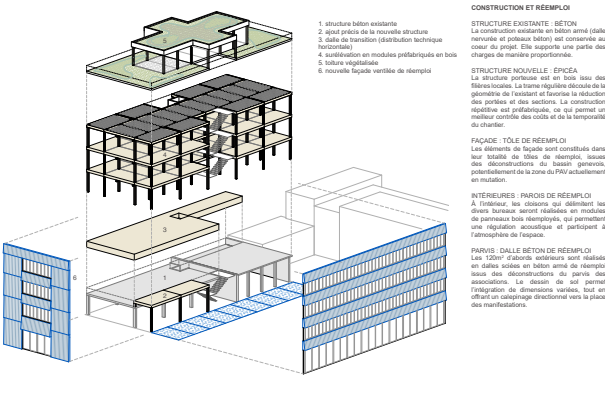
Le parvis achève les aménagements de la place.

Le parvis achève les aménagements de la place. Le projet prévoit la découverte du dallage à partir du carteron (support) pour une mise en place devant le nouveau bâtiment. Les modules issus de la déconstruction servent à constituer la dalle. Les dalles en béton, les dalles en bois, les dalles en métal et les dalles en acier de forme servent à réaliser des revêtements de sols ponctuels, sous les tables ou le mobilier, éventuellement au sein de structures pour éviter de couler du béton neuf dans le sol. Les revêtements sous les surfaces en bois sont conçus pour assurer une portance nécessaire, notamment sous les dalles. Partout ailleurs, et sous les dalles en bois, les sols sont en gravier filtrant permettant l'infiltration des eaux de pluie et une végétalisation selon la réglementation.

Le projet végétal s'appuie sur les grands arbres du parc linéaire qui longe l'avenue du Bois-de-la-Chapelle : de façon générale, les arbres sont plantés à leur contact, notamment des pins. Les quatre microclimats plantés dans le parvis en béton sont complétés par d'autres végétaux, d'espèces et de formes diverses, microclimats, mélanges à fleur, arbustes, selon une trame régulière, pour créer un confort d'habitat variable. Sur cette trame, une pergola arboreuse dessine un espace de pié-pièze, avec une grande table collective. Toutes les plantations bénéficient d'un espace de développement, protégées par des bords continus, et forment le point de départ de la vie des arbres de la ville.



Le parvis et ses aménagements infèrent dans la cour, mais dans une logique plus ouverte, tout le long de la dalle de béton.



1. structure béton existante
2. ajout précis de la nouvelle structure
3. dalle de transition (distribution technique)
4. substitution en modules préfabriqués en bois
5. tables végétalisées
6. nouvelle façade verticale de réemploi

CONSTRUCTION ET RÉEMPLOI

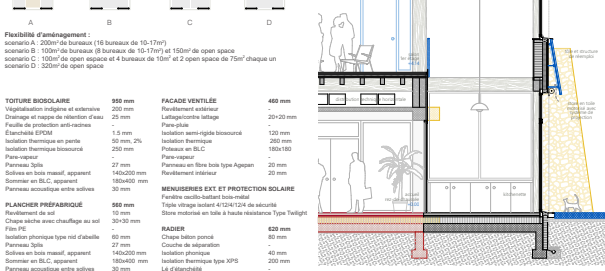
STRUCTURE EXISTANTE - BÉTON
La construction existante en béton armé (dalle nervurée et poteaux béton) est conservée au cœur du projet. Elle supporte une partie des charges de manière proportionnée.

STRUCTURE NOUVELLE - ÉPICEA
La structure primaire en bois lamellé-collé de la nouvelle structure est conçue en fonction de la géométrie des parties et des sections. La construction légère des modules préfabriqués, qui permet un meilleur contrôle des coûts et de la temporalité de chantier.

FAÇADE - TÔLE DE RÉEMPLOI
Les éléments de façade sont constitués dans leur totalité de tôles de réemploi issues de démontages de bâtiments existants, ce qui permet un meilleur contrôle des coûts et de la temporalité de chantier.

INTÉRIEURS - PAVIS DE RÉEMPLOI
À l'intérieur, les dalles de réemploi sont utilisées pour constituer des tables, des bancs, des supports de mobilier, des séparateurs de zones, etc. Elles participent à l'architecture de l'espace.

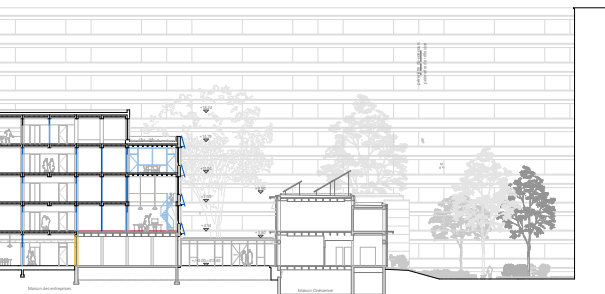
PARVIS - DALLE BÉTON DE RÉEMPLOI
Les 120m² d'éléments existants sont réutilisés dans des dalles de réemploi pour constituer des tables, des bancs, des supports de mobilier, des séparateurs de zones, etc. Elles participent à l'architecture de l'espace.



Détail constructif type
© 1/100

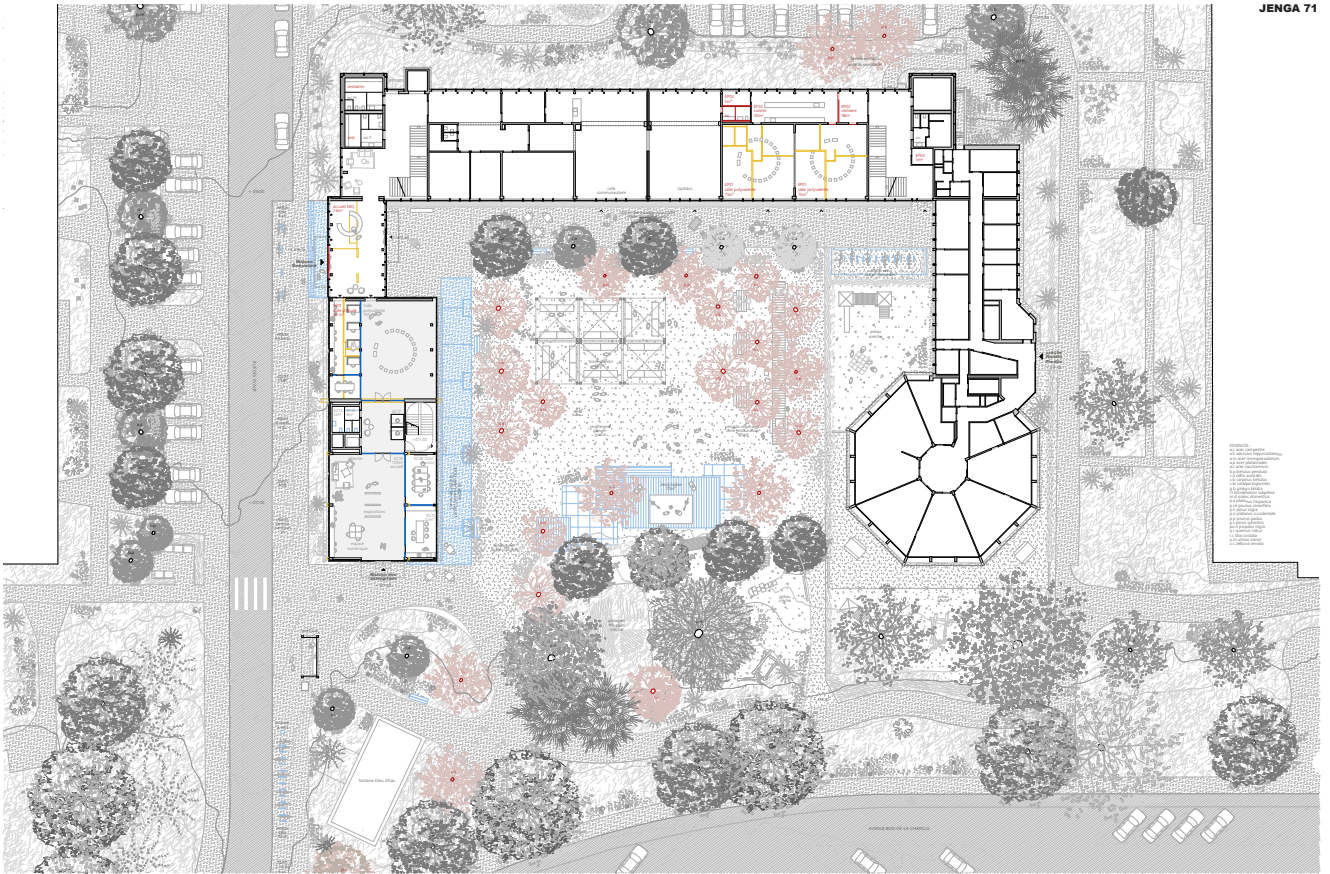


Coupe longitudinale type
© 1/100



Coupe longitudinale type
© 1/100

CONCOURS MAISON DES ENTREPRISES ET ANNEXES AVEC REQUALIFICATION DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS, Onex



Plan du rez-de-chaussée - Vous (Plantes Onex c'est partout) /
© 1.200



1^{er} Étage
© 1.200
2 bureaux 130m²
1 salle réunion 270m²
2 bureaux 130m²
1 open space 750m²
4 bureaux 130m²



2^{ème} Étage
© 1.200
2 bureaux 130m²
1 salle réunion 270m²
1 open space 750m²
4 bureaux 130m²



3^{ème} Étage
© 1.200
4 bureaux 130m²
2 bureaux 130m²
2 bureaux 130m²
1 open space 340m²
4 bureaux 130m²



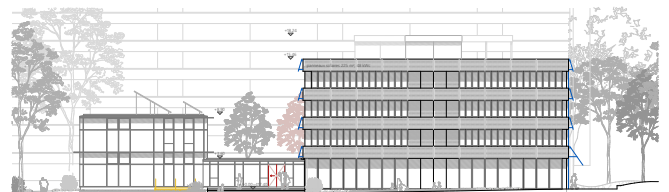
Attique
© 1.200
1 salle conférences 200m²
terrace 300m²



Panoramas en espace événementiel public, avec la vue et place des manifestations, l'accueil de la Maison des entreprises protégée l'espace public au cœur du bâtiment.



Façade Rue des Éraux
© 1.200



Façade Avenue Bois-de-la-Chapelle
© 1.200



Coupe transversale type
© 1.200

CONCOURS MAISON DES ENTREPRISES ET ANNEXES AVEC REQUALIFICATION DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

PLAY-TIME

3ème rang / 1er mention : Projet n°15

Architecte : Fotakis Trevisan Architectes

Boulevard de Saint-Georges 72, 1205 Genève CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Matteo Trevisan

Architecte paysagiste : Territoires Landscape Architects

22 rue Megevand, 25000 Besançon FR

Collaboratrices, collaborateurs :

Etienne Voirot

Maëva Raoult

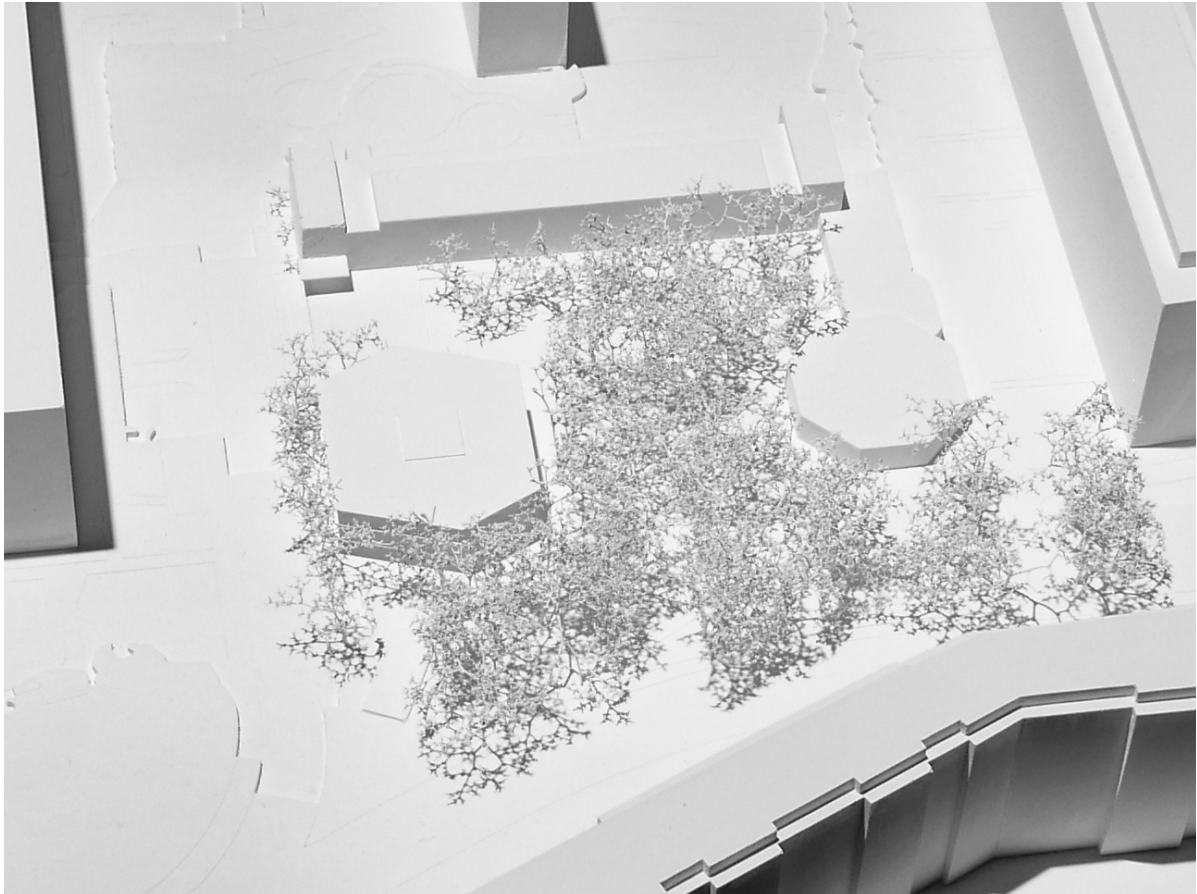
Rémi Projean

Le projet Play-Time propose un parti pris urbain qui dégage un espace public généreux à la croisée de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle, de sa promenade et de la rue des Evaux. La maison des entreprises est détachée de l'ensemble constitué de la maison Onésienne et de la crèche et devient un édifice objet, pavillon implanté en limite des espaces publics arborés longeant l'Avenue Bois-de-la-Chapelle. Cette position entraîne automatiquement le projet à déroger au cahier des charges du concours. L'aile Ouest comprenant l'Astronex et une partie de la maison Onésienne sont démolis.

Ce bâtiment souhaite développer une architecture épurée, efficace et économique. Pour des questions tant architecturales, qu'environnementales, qu'économiques, aucun sous-sol n'est proposé. Dans cette vision d'une « tabula rasa » aucun réemploi n'est présenté et les aspects environnementaux totalement ignorés.

L'« open-space » au rez-de-chaussée offre une complète ouverture visuelle sur l'extérieur permettant d'intégrer un usage multifonctionnel le plus inclusif possible des lieux. Cet équipement public a 3 accès avec des statuts différents. L'entrée principale depuis le nord met en relation la maison Onésienne avec ce nouveau bâtiment. Cette situation construit un seuil d'entrée depuis la rue des Evaux de la pièce urbaine. Le second accès, côté intérieur, permet aux utilisateurs d'être en rapport direct avec l'espace paysager reconstruit de l'îlot offrant de belles qualités d'usages. Enfin le troisième accès, depuis le trottoir complète l'accessibilité général au bâtiment. Cette dernière entrée, telle que disposée, est moins claire et justifiée que les deux précédentes. Elle aurait même tendance à brouiller les parcours et le « contrôle » recherché par le gestionnaire des lieux.

La transparence voulue offre une qualité lumineuse des espaces à disposition. Le plan rayonnant autour de la salle polyvalente centrale permet une variété de situations de travail intéressante pour le coworking et ses utilisateurs variés.



maquette projet Play-Time

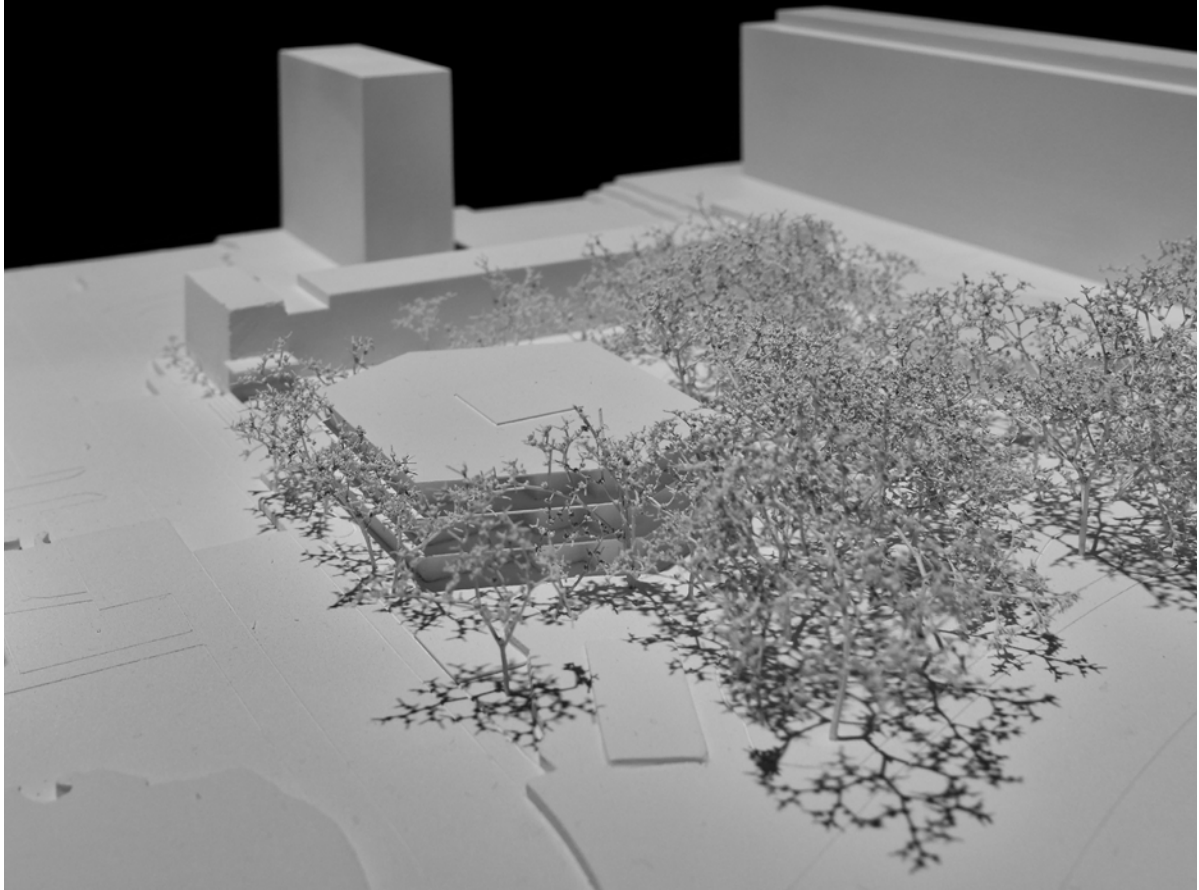
L'espace central, salle polyvalente, tel que proposé interroge sur les risques de conflits d'usages au rez-de-chaussée. Il semble difficile de tenir des conférences à proximité de personnes travaillant sur d'autres sujets simplement par une séparation tel qu'un seul rideau acoustique. Par ailleurs le projet semble présenter l'ouverture des étages supérieurs sur ce lieu tel un atrium. Comment est géré également l'acoustique entre étages ?

Structurellement, la proposition développe une trame carrée de 4m correspondant aux surfaces des bureaux requis. Les poutres et les piliers de 10x10cm proposés sont statiquement très sous dimensionnés. Des vérifications structurelles majeures seraient nécessaires d'autant plus que ces profilés intègreraient le cloisonnement dans bien des cas. Les cloisons vitrées proposées aux étages pour conserver la transparence souhaitée pose des questions également acoustiques importantes. Le projet offre des planchers bois qui semblent peut en concordance avec l'identité industrielle et l'esprit machine d'ultra flexibilité. Le projet n'aborde pas la gestion des fluides en trainasse et leur apparence généralisée ainsi que les épaisseurs requises.

L'entièreté de la façade est vitrée. Cette façade rideau soulève une problématique thermique très importante. Le bâtiment aura des performances mauvaises en hiver et pourrait risquer des surchauffes estivales malgré les avant-toits mis en place qui semblent insuffisants. La proposition suppose également que ces derniers servent partiellement de voies de fuite. On peut s'interroger sur la justesse du dessin vis-à-vis des aspects sécurité sachant aucun garde-corps n'est représenté.



perspective projet Play-Time



maquette projet Play-Time

La toiture projetée est non accessible et intègre des panneaux photovoltaïques. La verrière est intéressante pour ramener de la lumière dans un volume profond de 18 à 24m. En revanche cette prise de lumière n'est pas décrite précisément ni en plan ni en coupe. Cette ouverture en toiture ne semble pas proposer malheureusement de ventilation naturelle ou d'usage pour le désenfumage. Elle risque également de produire un effet de surchauffe du bâtiment. Enfin puisqu'il n'y a pas de sous-sol toute la technique tels que les monoblocs de ventilation, le désenfumage etc se situera en toiture. La représentation graphique de la toiture fait fi de cette question. Le projet donnera à voir tous ces organes techniques aux immeubles voisins ? Est-ce le souhait ? On en doute.

Le projet paysager propose un espace public autour du nouveau bâtiment généreux. Il renforce le sentiment d'ouverture et favorise un dialogue ainsi qu'une meilleure fluidité avec la promenade, l'avenue et les rues environnantes. Cette configuration nécessite toutefois d'adapter l'emprise dédiée à la crèche. La modification de l'espace de la crèche, ainsi que l'ouverture permise par la démolition du bâtiment actuel, renforcent ce sentiment d'ouverture et permettent un dialogue plus direct ainsi qu'une meilleure fluidité avec la promenade, l'avenue et les rues environnantes.

À l'entrée du site, des pavés posés à joints sable marquent l'accès en formant un socle au bâtiment et assurent la transition avec un espace central généreux en sable stabilisé. Cet espace est adapté à divers usages et appropriations : lieu de rencontre, manifestations temporaires, etc. La proposition d'un éclairage sous forme de guirlandes renforce la convivialité de cet espace.

L'utilisation de revêtements de sol perméables, tels que des pavés à joints ouverts et du sable stabilisé, la plantation d'arbres en pleine terre ainsi que le recours à des fosses de Stockholm permettent de garantir une bonne perméabilité des sols et d'optimiser la gestion des eaux sur la parcelle.

En périphérie des aménagements, des plantations d'arbres en bouquets et en bosquets, en pleine terre, assurent le traitement des franges et des limites tout en créant un ombrage généreux sur les bords. Le jury regrette le manque de précision liée aux typologies végétales et aux choix d'une palette adaptée au site.

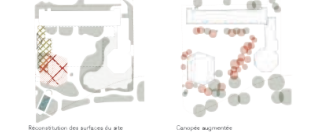


Plan de situation 1/500

Système ville du quartier de Garches. Onex accueille une densité d'environ 6 700 habitants par km². L'édification d'une agglomération portuaire a marqué fortement la morphologie de la Commune qui en hérite par un tissu urbain dense et un tissu d'habitat individuel. Un tissu d'habitat composé par des immeubles en "bancs" en "tours" adossés sur le plateau qui dévalent de la colline de Châteaufort. Des équipements publics sont répartis dans le quartier de la population de la Commune y en réside, marquée par des situations de placards. Située dans ce secteur, ce nouvel équipement est donc emblématique du renouveau des configurations d'intégration sociale et entrepreneuriales de la Ville. Le projet intègre un nouvel espace public de référence avec un environnement pour le développement de la vie de quartier ainsi que l'inclusion socio-professionnelle, ou les rapports au sol et la végétation seront privilégiés. Aujourd'hui, l'intensité sur le site, est la maison Onexienne à l'échelle d'un grand parc linéaire. Cet espace prend forme à la mesure de deux grammes, le végétal et sa campagne ainsi que le retour du sol perméable et continu jusqu'à la rue. **Un parc arboré vient de s'inscrire, renaissant la nature en pleine terre.**

Le Profil des entreprises
Le nouveau bâtiment est répond à la définition d'espace multifonctionnel charnant et l'empilage maximal du point de vue visuel et programmatique. Concrètement, la simple définition de l'espace de travail sera conçue comme un lieu vivant et ouvert sur son quartier, créant un effet d'attraction qui déconstruit le concept de la "box" de travail et privilégiant des surfaces vives avec à l'intérieur un espace thématique. Son programme consiste à créer des dynamiques nouvelles entre emplois, rencontres et formations, en accueillant des surfaces de travail individuelles (appropriées à l'espace d'insertion, de spectacle et de réception). Le rez-de-chaussée organise un "open space" qui accueille une multitude d'activités. Grâce à un environnement flexible on y trouve les surfaces accueillant le travail de groupe ou bénéficiant par leur position de la vue sur un décor d'ambiance. La salle polyvalente située au centre du plan s'ouvre sur tous les espaces périphériques, permettant d'évoquer une diversité de configurations et de usages. **Les entreprises et les associations peuvent ainsi trouver leur place librement, simultanément et évoluer dans le temps.**

Elle assure diverses manifestations telles que séminaires, lectures, expositions et une autre multitude de configurations imaginables par sa morphologie à "tours".
"La plate" est un espace qui se fonctionne de manière bidimensionnelle sur tout le volume du bâtiment accueillant sur ses parois des générateurs de travail d'ambiances (appropriées à l'espace de travail) plus, si les besoins le demandent, qui permettent l'utilisation sur plusieurs niveaux. Un niveau se déplace sur l'ensemble du volume pour pouvoir permettre la formation de l'espace et l'utilisation indépendante sans gêner le fonctionnement des autres espaces de travail.



1 - Exposition
A l'étage le plan retrouve toutes les surfaces de travail individuel ainsi que les salles de réunion. Les cubes thématiques sont situés dans les zones de circulation. Le rez-de-chaussée est un espace de travail individuel qui est agencé par des surfaces de travail sur une grille de plans de travail. La structure est en éléments d'acier préfabriqués avec des parois vitrées. Les surfaces de travail sont agencées de manière à permettre une utilisation flexible, telle que le décalage et le pivotement par le point de travail. La mise en œuvre est assurée avec des simples plateformes mobiles et des simples machines vitrées.

2 - Formation
A l'étage le plan retrouve toutes les surfaces de travail individuel ainsi que les salles de réunion. Les cubes thématiques sont situés dans les zones de circulation. Le rez-de-chaussée est un espace de travail individuel qui est agencé par des surfaces de travail sur une grille de plans de travail. La structure est en éléments d'acier préfabriqués avec des parois vitrées. Les surfaces de travail sont agencées de manière à permettre une utilisation flexible, telle que le décalage et le pivotement par le point de travail. La mise en œuvre est assurée avec des simples plateformes mobiles et des simples machines vitrées.

3 - Conférence
A l'étage le plan retrouve toutes les surfaces de travail individuel ainsi que les salles de réunion. Les cubes thématiques sont situés dans les zones de circulation. Le rez-de-chaussée est un espace de travail individuel qui est agencé par des surfaces de travail sur une grille de plans de travail. La structure est en éléments d'acier préfabriqués avec des parois vitrées. Les surfaces de travail sont agencées de manière à permettre une utilisation flexible, telle que le décalage et le pivotement par le point de travail. La mise en œuvre est assurée avec des simples plateformes mobiles et des simples machines vitrées.

Le profil structurel sera le plus mince possible par ses dimensions et, n'ayant pas de structure, permet de profiter de son espace interne au plancher bois. Ce plancher peut être traité par des dimensions réduites. Les cloisons sont réalisées en matériaux intelligibles, tels que les besoins du bâtiment le demandent, vitrés et couplés par des éléments photo- absorbants en tissu textile, pour faire en sorte que chaque espace système puisse être utilisé à haute voix. L'enveloppe thermique est assurée par des parois vitrées à haute performance acoustique et protégées par un générateur acoustique composé par un caisson qui assure une optimale protection acoustique à son porte-à-faux d'environ 1 mètre. Cet élément peut s'appliquer directement à la façade sans créer d'interruption thermique entre l'intérieur et l'extérieur.

Ne empiler mais assurer l'empilage.
Le bâtiment est réalisé sur un programme spécifique. Dans ce cas, le travail individuel ainsi que le groupe et la formation à l'emploi. En sachant que ce type de programme est extrêmement variable en ce qui concerne le contenu, on a cherché dans les premières années, le contenu doit pouvoir s'adapter facilement aux exigences d'intégration contemporaine. C'est pour ça que l'enveloppe des éléments composés par matériaux légers et systèmes constructifs à "sec" ont été modifiés beaucoup plus rapidement que la vitesse d'un bâtiment traditionnel de type de haute qualité.

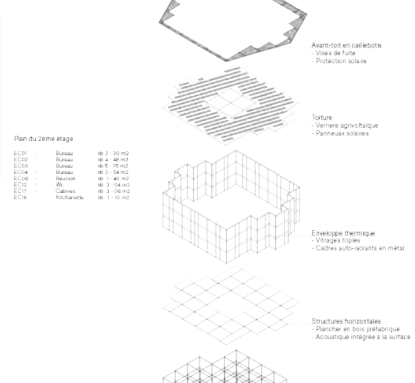
Méthode de l'exploitation du site / Phasage des travaux
C'est avant tout l'empilage la suppression des deux volumes engorgés d'origine de la table de gym qui se fait assurer une configuration complètement ouverte à son environnement. La première étape sera donc la réhabilitation du bâtiment et la formation à l'emploi. En sachant que ce type de programme est extrêmement variable en ce qui concerne le contenu, on a cherché dans les premières années, le contenu doit pouvoir s'adapter facilement aux exigences d'intégration contemporaine. C'est pour ça que l'enveloppe des éléments composés par matériaux légers et systèmes constructifs à "sec" ont été modifiés beaucoup plus rapidement que la vitesse d'un bâtiment traditionnel de type de haute qualité.

Le surface de l'air nous est restée en grande partie au nouveau bâtiment bénéficiant de la position plus centrale dans le quartier et permettant la continuité ouverte et conséquente projection à l'extérieur garantissant l'intégration soutenue par les utilisateurs. Le bâtiment sera donc doté de trois accès au troisième, qui comptent plus une façade principale mais plutôt magique comme un portail dans un parc.

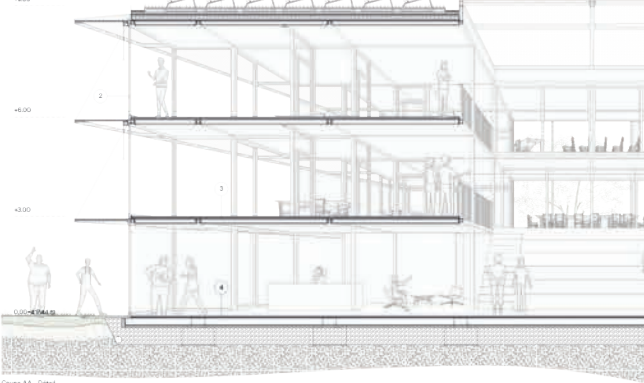
Les espaces extérieurs seront donc composés avec les cubes empruntés au tissu historique villageois, tels que les murs en pierre, les cubes en grès ou encore les pavés en pierre naturelle. La réhabilitation des sols en ardoise bruns nous permet de redonner perméabilité tels que le pavé en pierre naturelle avec des joints fibrés et le grès des cheminements, permet au site de retrouver une entente optimale. Le nouvel équipement paysager contribue à qualifier une résidence aux caractéristiques comme aux formes plates. Il met à l'œuvre la capacité d'infiltration et de restriction du site, dirigant par la topographie les eaux pluviales vers les zones en pleine terre et végétalisées.

Sur le plan, des fosses à type de Blockholes - généralement des volumes de rétention pour les eaux météoriques. Ces fosses sont un dispositif qui permet de combiner des objectifs d'abandon et de gestion des eaux pluviales. Les racines des arbres pourront se connecter entre elles.

Le bâtiment sera donc doté de trois accès au troisième, qui comptent plus une façade principale mais plutôt magique comme un portail dans un parc.

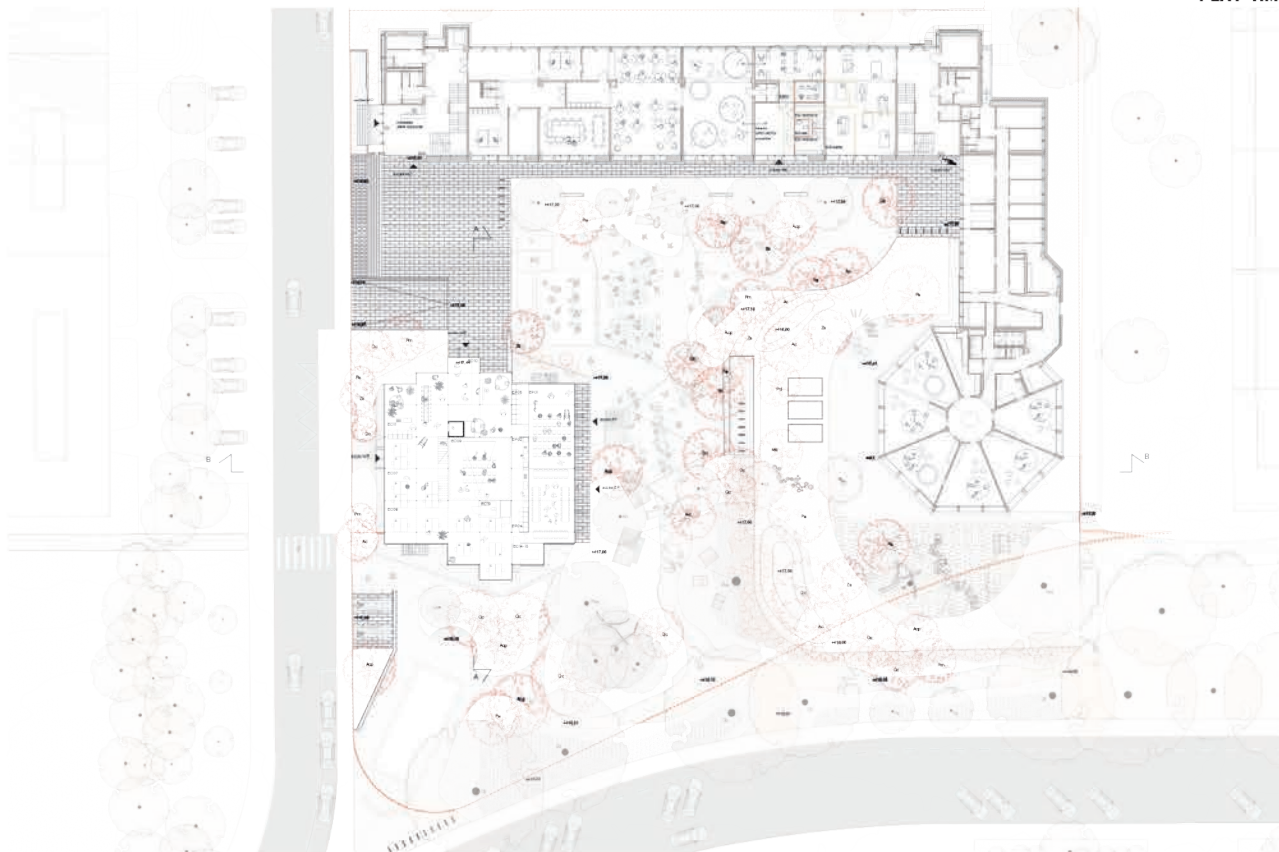


Façade sur Rue des Eaux 1/200



Coupe AA - Detail 1/50

- 1 - TOITURE**
Panneaux photovoltaïques
Substrat de végétation extensive - 12 cm
Panneaux de rétention d'eau - 6 cm
Étanchéité
Isolation thermique - 25 cm
Chape (pavé vitré)
Panneaux trois pH - 2 cm
Date massive en bois ou dalle issue du remplissage - 10 à 15 cm
Panneaux acoustiques en bois - 3 cm
- 2 - MURS PÉRIMÉTRIQUES**
Maille structurelle poteaux poteaux métalliques - 10 à 15 cm
Façade vitrée à triple vitrage - verre 10 cm
Store extérieur de protection solaire
Aventil tout métallique en caillottes sur vantaux
- 3 - DALLES INTERMÉDIAIRES**
Pavement de sol - 2 cm
Chape ardoise - 4 cm
Isolation phonique - 2 cm
Date massive en bois ou dalle issue du remplissage - 10 à 15 cm
Panneaux acoustiques en bois - 3 cm
- 4 - GALLE DU REZ-DE-CHAUSSEE ET FONDATIONS**
Pavement de sol - 2 cm
Chape ardoise - 4 cm
Isolation phonique - 2 cm
Dalle en béton du remplissage - 20 cm
Isolation au sol face au fond de coffrage - 10 cm
Fondations poteaux en béton type 1 (verre) - profondeur 50 à 80 cm



Plan du rez-de-chaussée
1/200

Maison des entreprises		Annexes (sans maison des entreprises)		Salle d'étude	
EC1	Espace d'attente	EC10	Salle	EC1	Salle
EC2	Pré-accueil	EC11	Couloir	EC2	Plateau (niveau au sol) - Adm.
EC3	Pré-accueil - Réception	EC12	Salon	EC3	Salle de conf.
EC4	Grand espace de travail	EC13	Événement	EC4	Équipement programme existant
EC5	Salle d'attente	EC14		EC5	Salle de conf.
EC6	Accueil	EC15		EC6	Veranda
EC7	Accueil	EC16		EC7	Veranda
EC8	Accueil	EC17		EC8	Veranda
EC9	Accueil	EC18		EC9	Veranda
EC10	Accueil	EC19		EC10	Veranda
EC11	Accueil	EC20		EC11	Veranda
EC12	Accueil	EC21		EC12	Veranda
EC13	Accueil	EC22		EC13	Veranda
EC14	Accueil	EC23		EC14	Veranda
EC15	Accueil	EC24		EC15	Veranda
EC16	Accueil	EC25		EC16	Veranda
EC17	Accueil	EC26		EC17	Veranda
EC18	Accueil	EC27		EC18	Veranda
EC19	Accueil	EC28		EC19	Veranda
EC20	Accueil	EC29		EC20	Veranda
EC21	Accueil	EC30		EC21	Veranda
EC22	Accueil	EC31		EC22	Veranda
EC23	Accueil	EC32		EC23	Veranda
EC24	Accueil	EC33		EC24	Veranda
EC25	Accueil	EC34		EC25	Veranda
EC26	Accueil	EC35		EC26	Veranda
EC27	Accueil	EC36		EC27	Veranda
EC28	Accueil	EC37		EC28	Veranda
EC29	Accueil	EC38		EC29	Veranda
EC30	Accueil	EC39		EC30	Veranda
EC31	Accueil	EC40		EC31	Veranda
EC32	Accueil	EC41		EC32	Veranda
EC33	Accueil	EC42		EC33	Veranda
EC34	Accueil	EC43		EC34	Veranda
EC35	Accueil	EC44		EC35	Veranda
EC36	Accueil	EC45		EC36	Veranda
EC37	Accueil	EC46		EC37	Veranda
EC38	Accueil	EC47		EC38	Veranda
EC39	Accueil	EC48		EC39	Veranda
EC40	Accueil	EC49		EC40	Veranda
EC41	Accueil	EC50		EC41	Veranda
EC42	Accueil	EC51		EC42	Veranda
EC43	Accueil	EC52		EC43	Veranda
EC44	Accueil	EC53		EC44	Veranda
EC45	Accueil	EC54		EC45	Veranda
EC46	Accueil	EC55		EC46	Veranda
EC47	Accueil	EC56		EC47	Veranda
EC48	Accueil	EC57		EC48	Veranda
EC49	Accueil	EC58		EC49	Veranda
EC50	Accueil	EC59		EC50	Veranda
EC51	Accueil	EC60		EC51	Veranda
EC52	Accueil	EC61		EC52	Veranda
EC53	Accueil	EC62		EC53	Veranda
EC54	Accueil	EC63		EC54	Veranda
EC55	Accueil	EC64		EC55	Veranda
EC56	Accueil	EC65		EC56	Veranda
EC57	Accueil	EC66		EC57	Veranda
EC58	Accueil	EC67		EC58	Veranda
EC59	Accueil	EC68		EC59	Veranda
EC60	Accueil	EC69		EC60	Veranda
EC61	Accueil	EC70		EC61	Veranda
EC62	Accueil	EC71		EC62	Veranda
EC63	Accueil	EC72		EC63	Veranda
EC64	Accueil	EC73		EC64	Veranda
EC65	Accueil	EC74		EC65	Veranda
EC66	Accueil	EC75		EC66	Veranda
EC67	Accueil	EC76		EC67	Veranda
EC68	Accueil	EC77		EC68	Veranda
EC69	Accueil	EC78		EC69	Veranda
EC70	Accueil	EC79		EC70	Veranda
EC71	Accueil	EC80		EC71	Veranda
EC72	Accueil	EC81		EC72	Veranda
EC73	Accueil	EC82		EC73	Veranda
EC74	Accueil	EC83		EC74	Veranda
EC75	Accueil	EC84		EC75	Veranda
EC76	Accueil	EC85		EC76	Veranda
EC77	Accueil	EC86		EC77	Veranda
EC78	Accueil	EC87		EC78	Veranda
EC79	Accueil	EC88		EC79	Veranda
EC80	Accueil	EC89		EC80	Veranda
EC81	Accueil	EC90		EC81	Veranda
EC82	Accueil	EC91		EC82	Veranda
EC83	Accueil	EC92		EC83	Veranda
EC84	Accueil	EC93		EC84	Veranda
EC85	Accueil	EC94		EC85	Veranda
EC86	Accueil	EC95		EC86	Veranda
EC87	Accueil	EC96		EC87	Veranda
EC88	Accueil	EC97		EC88	Veranda
EC89	Accueil	EC98		EC89	Veranda
EC90	Accueil	EC99		EC90	Veranda
EC91	Accueil	EC100		EC91	Veranda
EC92	Accueil	EC101		EC92	Veranda
EC93	Accueil	EC102		EC93	Veranda
EC94	Accueil	EC103		EC94	Veranda
EC95	Accueil	EC104		EC95	Veranda
EC96	Accueil	EC105		EC96	Veranda
EC97	Accueil	EC106		EC97	Veranda
EC98	Accueil	EC107		EC98	Veranda
EC99	Accueil	EC108		EC99	Veranda
EC100	Accueil	EC109		EC100	Veranda
EC101	Accueil	EC110		EC101	Veranda
EC102	Accueil	EC111		EC102	Veranda
EC103	Accueil	EC112		EC103	Veranda
EC104	Accueil	EC113		EC104	Veranda
EC105	Accueil	EC114		EC105	Veranda
EC106	Accueil	EC115		EC106	Veranda
EC107	Accueil	EC116		EC107	Veranda
EC108	Accueil	EC117		EC108	Veranda
EC109	Accueil	EC118		EC109	Veranda
EC110	Accueil	EC119		EC110	Veranda
EC111	Accueil	EC120		EC111	Veranda
EC112	Accueil	EC121		EC112	Veranda
EC113	Accueil	EC122		EC113	Veranda
EC114	Accueil	EC123		EC114	Veranda
EC115	Accueil	EC124		EC115	Veranda
EC116	Accueil	EC125		EC116	Veranda
EC117	Accueil	EC126		EC117	Veranda
EC118	Accueil	EC127		EC118	Veranda
EC119	Accueil	EC128		EC119	Veranda
EC120	Accueil	EC129		EC120	Veranda
EC121	Accueil	EC130		EC121	Veranda
EC122	Accueil	EC131		EC122	Veranda
EC123	Accueil	EC132		EC123	Veranda
EC124	Accueil	EC133		EC124	Veranda
EC125	Accueil	EC134		EC125	Veranda
EC126	Accueil	EC135		EC126	Veranda
EC127	Accueil	EC136		EC127	Veranda
EC128	Accueil	EC137		EC128	Veranda
EC129	Accueil	EC138		EC129	Veranda
EC130	Accueil	EC139		EC130	Veranda
EC131	Accueil	EC140		EC131	Veranda
EC132	Accueil	EC141		EC132	Veranda
EC133	Accueil	EC142		EC133	Veranda
EC134	Accueil	EC143		EC134	Veranda
EC135	Accueil	EC144		EC135	Veranda
EC136	Accueil	EC145		EC136	Veranda
EC137	Accueil	EC146		EC137	Veranda
EC138	Accueil	EC147		EC138	Veranda
EC139	Accueil	EC148		EC139	Veranda
EC140	Accueil	EC149		EC140	Veranda
EC141	Accueil	EC150		EC141	Veranda
EC142	Accueil	EC151		EC142	Veranda
EC143	Accueil	EC152		EC143	Veranda
EC144	Accueil	EC153		EC144	Veranda
EC145	Accueil	EC154		EC145	Veranda
EC146	Accueil	EC155		EC146	Veranda
EC147	Accueil	EC156		EC147	Veranda
EC148	Accueil	EC157		EC148	Veranda
EC149	Accueil	EC158		EC149	Veranda
EC150	Accueil	EC159		EC150	Veranda
EC151	Accueil	EC160		EC151	Veranda
EC152	Accueil	EC161		EC152	Veranda
EC153	Accueil	EC162		EC153	Veranda
EC154	Accueil	EC163		EC154	Veranda
EC155	Accueil	EC164		EC155	Veranda
EC156	Accueil	EC165		EC156	Veranda
EC157	Accueil	EC166		EC157	Veranda
EC158	Accueil	EC167		EC158	Veranda
EC159	Accueil	EC168		EC159	Veranda
EC160	Accueil	EC169		EC160	Veranda
EC161	Accueil	EC170		EC161	Veranda
EC162	Accueil	EC171		EC162	Veranda
EC163	Accueil	EC172		EC163	Veranda
EC164	Accueil	EC173		EC164	Veranda
EC165	Accueil	EC174		EC165	Veranda
EC166	Accueil	EC175		EC166	Veranda
EC167	Accueil	EC176		EC167	Veranda
EC168	Accueil	EC177		EC168	Veranda
EC169	Accueil	EC178		EC169	Veranda
EC170	Accueil	EC179		EC170	Veranda
EC171	Accueil	EC180		EC171	Veranda
EC172	Accueil	EC181		EC172	Veranda
EC173	Accueil	EC182		EC173	Veranda
EC174	Accueil	EC183		EC174	Veranda
EC175	Accueil	EC184		EC175	Veranda
EC176	Accueil	EC185		EC176	Veranda
EC177	Accueil	EC186		EC177	Veranda
EC178	Accueil	EC187		EC178	Veranda
EC179	Accueil	EC188		EC179	Veranda
EC180	Accueil	EC189		EC180	Veranda
EC181	Accueil	EC190		EC181	Veranda
EC182	Accueil	EC191		EC182	Veranda
EC183	Accueil	EC192		EC183	Veranda
EC184	Accueil	EC193		EC184	Veranda
EC185	Accueil	EC194		EC185	Veranda
EC186	Accueil	EC195		EC186	Veranda
EC187	Accueil	EC196		EC187	Veranda
EC188	Accueil	EC197		EC188	Veranda
EC189	Accueil	EC198		EC189	Veranda
EC190	Accueil	EC199		EC190	Veranda
EC191	Accueil	EC200		EC191	Veranda
EC192	Accueil	EC201		EC192	Veranda
EC193	Accueil	EC202		EC193	Veranda
EC194	Accueil	EC203		EC194	Veranda
EC195	Accueil	EC204		EC195	Veranda
EC196	Accueil	EC205		EC196	Veranda
EC197	Accueil	EC206		EC197	Veranda
EC198	Accueil	EC207		EC198	Veranda
EC199	Accueil	EC208		EC199	Veranda
EC200	Accueil	EC209		EC200	Veranda
EC201	Accueil	EC210		EC201	Veranda
EC202	Accueil	EC211		EC202	Veranda
EC203	Accueil	EC212		EC203	Veranda
EC204	Accueil	EC213		EC204	Veranda
EC205	Accueil	EC214		EC205	Veranda
EC206	Accueil	EC215		EC206	Veranda
EC207	Accueil	EC216		EC207	Veranda
EC208	Accueil	EC217		EC208	Veranda
EC209	Accueil	EC218		EC209	Veranda
EC210	Accueil	EC219		EC210	Veranda
EC211	Accueil	EC220		EC211	Veranda
EC212	Accueil	EC221		EC212	Veranda
EC213	Accueil	EC222		EC213	Veranda
EC214	Accueil	EC223		EC214</	

APRICUS

4ème rang / 3ème prix : Projet n°3

Architecte : Comte Meuwly Sàrl

Badenerstrasse 372, 8004 Zürich CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Adrien Comte

Adrien Meuwly

Simon Assal

Felix Waldner

Architecte paysagiste : EN-DEHORS, architectes paysagistes

rue de la Bourgeoisie 2, 1950 Sion CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Arnault Michelet

Romain Legros

Jérémie Gaudreault

Ingénieur civil : co-struct SA

Rue du Petit-Chêne 38, 1003 Lausanne CH

Collaboratrices, collaborateurs :

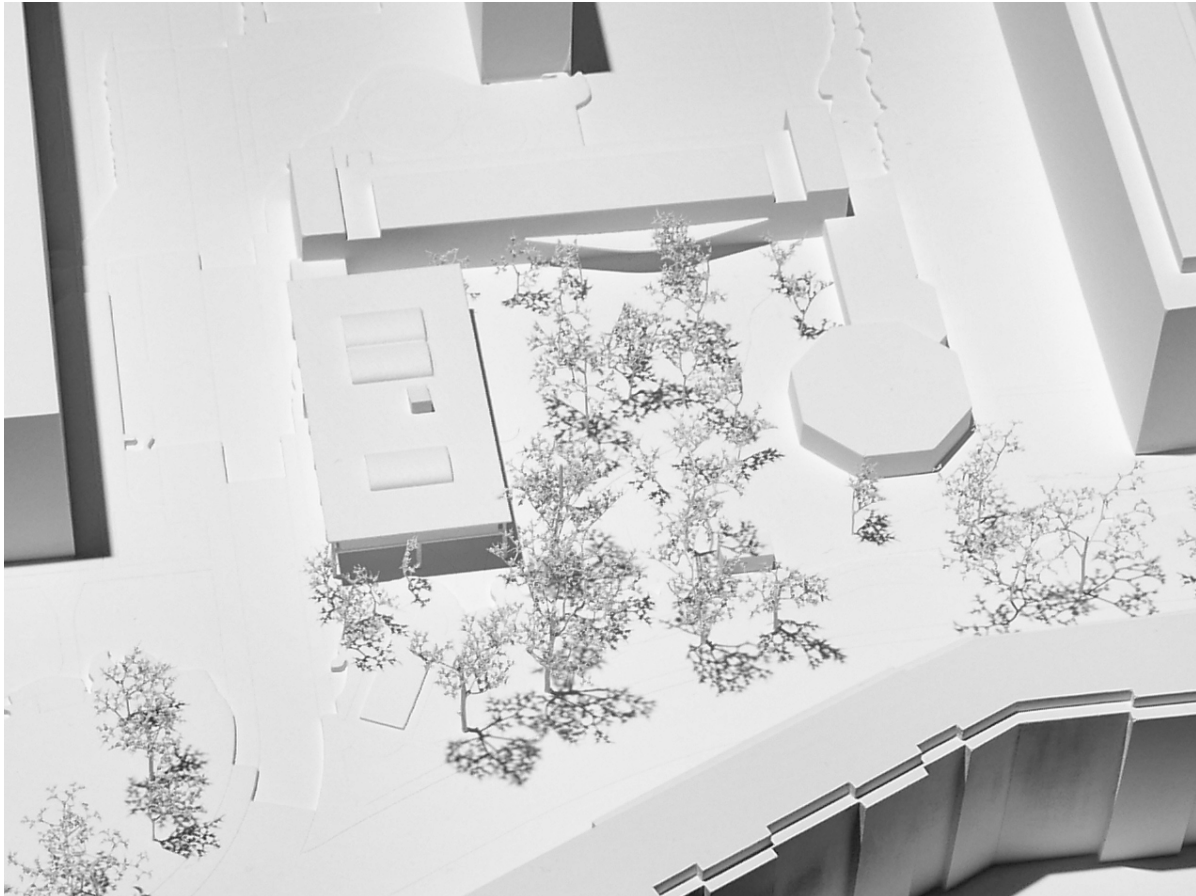
Fabrice Meylan

Apricus, « l’abri », propose une approche délicate du site et de l’existant, en positionnant l’emprise du nouveau bâtiment au-dessus de l’ouvrage conservé. L’approche volumétrique s’inscrit dans le principe d’une composition de gabarits bas, entourés de barres de logements plus hautes, avec la volonté claire de ne pas dépasser la hauteur existante de la Maison onésienne.

Située à plus de 4 m au-dessus du niveau de la dalle du rez-de-chaussée, la proposition s’inscrit dans une logique de mise à disposition d’un outil à la population : l’espace de coworking prend place à l’étage, tout en permettant l’usage du couvert généré par celui-ci.

La nouvelle construction réunit ainsi l’ensemble des programmes sous sa dalle et qualifie fortement les espaces extérieurs. Le cœur de la nouvelle cour, correspondant à l’ancien parking, est restitué à la pleine terre et devient un parc ainsi qu’un îlot de fraîcheur. L’abri – espace extérieur couvert – articule le seuil et les entrées de cet équipement public, tout en offrant une place couverte pour les événements. Le rez-de-chaussée ainsi libéré affirme son caractère public et définit, sous son porte-à-faux, une entrée claire depuis la rue des Evaux. L’espace d’accueil, issu de la transformation de l’ancienne salle Astronex, est largement vitré et traversant entre la rue et la cour.

Un espace polyvalent, une cuisine et une salle d’étude viennent compléter le programme de la Maison onésienne, dont le caractère public est renforcé par la nouvelle marquise et par le déplacement d’un arbre planté en fosse, situé devant son entrée.



maquette projet Apricus

Le nouveau bâtiment s'appuie sur une structure indépendante des constructions conservées situées en dessous, grâce à un système structurel ingénieux qui lui confère son autonomie. Cette stratégie de désolidarisation structurelle permet d'envisager des temporalités différentes pour les bâtiments existants et nouveaux, et donc une évolution indépendante des divers composants de l'ensemble.

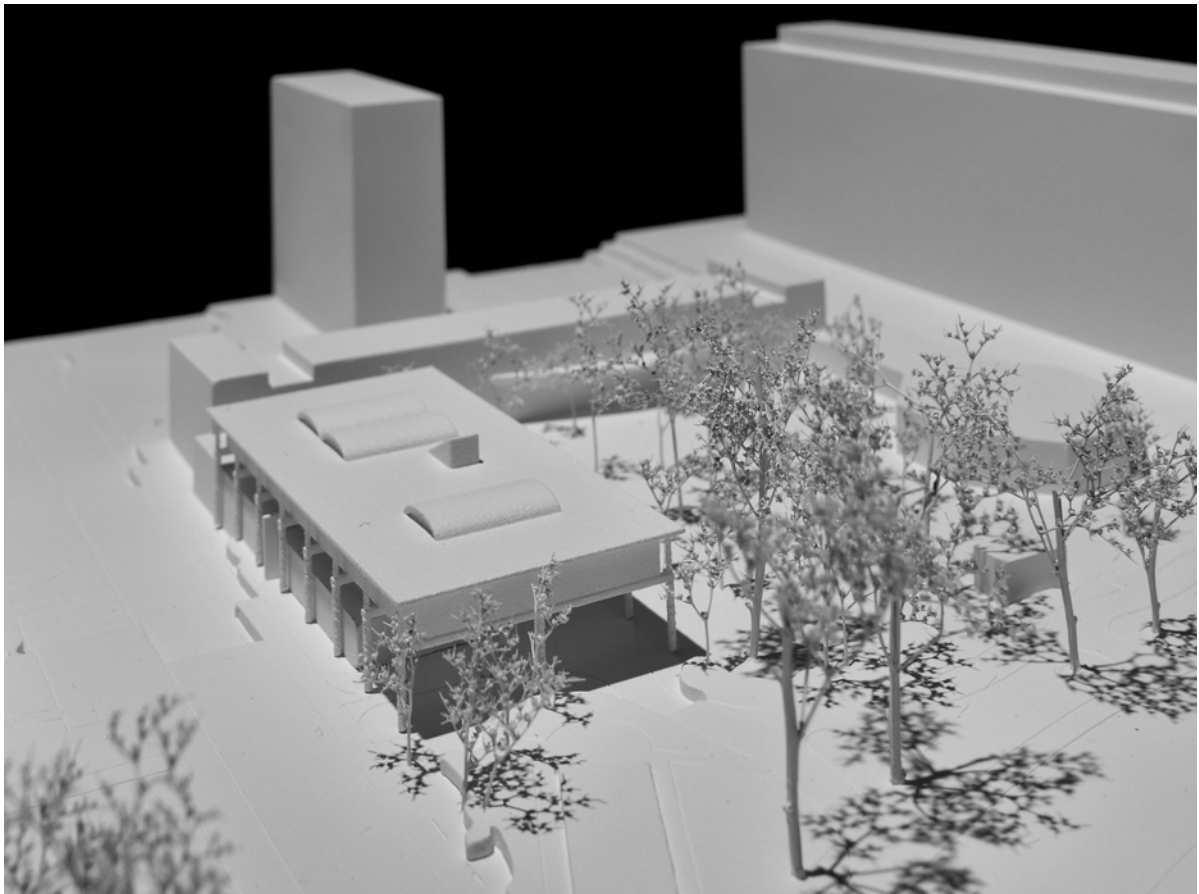
Si la réutilisation et la transformation de l'ancien Astronex constituent un pilier fondamental et vertueux de la démarche, en prolongeant la durée de vie du bâti existant, elles ne trouvent malheureusement pas un écho favorable auprès de la maîtrise d'ouvrage, qui y voit une opportunité manquée de renouveler l'image du lieu.

La « galette » accueillant le coworking se révèle rationnelle et polyvalente. En revanche, si le jeu de décrochements en toiture garantit un apport de lumière naturelle dans la travée centrale du bâtiment, l'absence de vues vers l'extérieur depuis l'espace de coworking met en péril sa qualité d'usage et sa viabilité. Par ailleurs, les différentes possibilités d'appropriation de l'espace sont démontrées, et les rencontres entre les futurs usagers semblent pouvoir s'y produire naturellement.

En conclusion, le projet Apricus se distingue par sa sobriété et par l'intelligence de sa proposition, qui valorise les ressources construites, naturelles et spatiales dans un équilibre mesuré. Le jury salue une approche limitant les démolitions, réduisant l'énergie grise et offrant des espaces de qualité tout en valorisant les structures existantes.



perspective projet Apricus



maquette projet Apricus

Le projet paysager propose une réorganisation du site qui vise à clarifier certaines relations spatiales existantes. La redélimitation du jardin de la crèche et la suppression des cheminements autour de la fontaine permettent d'améliorer l'organisation générale des espaces. Elles offrent notamment l'occasion de reconfigurer le tracé de la promenade du Bois-de-la-Chapelle, qui opère ici un retournement afin de se connecter au parc et aux bâtiments environnants, tout en contribuant à fluidifier les circulations dans le préau de la crèche.

La stratégie de sol privilégie de larges surfaces de pleine terre, favorables à l'infiltration des eaux pluviales, à la plantation et à la constitution d'îlots de fraîcheur. Le projet prévoit également une récupération des eaux de toiture, destinées à être infiltrées dans les surfaces situées entre le parc et le préau de la crèche. Cette approche s'inscrit dans une logique cohérente de gestion du cycle de l'eau et de renforcement des qualités climatiques du site.

La proposition végétale repose sur une palette relativement diversifiée permettant de constituer différentes strates plantées. Les essences envisagées apparaissent globalement cohérentes avec le contexte du lieu ainsi qu'avec les évolutions climatiques attendues, contribuant à structurer un cadre paysager favorable au développement de la canopée.

En matière de mobilité et de fonctionnement du site, plusieurs aspects interrogent toutefois. La ceinture de circulation aménagée sous le futur bâtiment, combinée à la présence importante de piliers, paraît relativement complexe à pratiquer, en particulier lorsque cet espace sera progressivement occupé par des installations liées aux manifestations. Par ailleurs, la configuration des cheminements et des strates végétales dans le cœur du projet ne favorise pas une grande modularité des espaces. L'organisation des stationnements et des voiries – notamment pour les usages PMR, les services communaux ou les livraisons – reste également difficilement identifiable au niveau du sol. Enfin, les cinquante places vélo demandées par le programme ne semblent pas atteintes.

Les dispositifs proposés pour encourager les usages collectifs interrogent également par endroits. Les longs bancs placés dos-à-dos de part et d'autre de la clôture séparant le parc du jardin de la crèche peinent à convaincre, cet espace d'interface – nécessairement sécurisé – ne semblant pas le lieu le plus approprié pour encourager des échanges entre usagers.

Dans l'ensemble, le projet paysager développe une réflexion affirmée autour des enjeux de durabilité et de résilience climatique. Toutefois, la lisibilité des espaces et leur fonctionnement apparaissent parfois insuffisamment aboutis, ce qui risque de nuire à la modularité et à la fonctionnalité attendues pour ce site destiné à accueillir des usages publics variés.

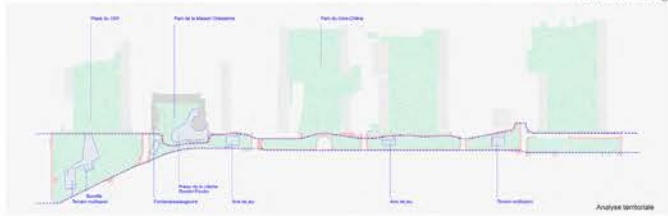
APRICUS

Apricus propose un lien fort entre architecture et paysage, dans le but de renforcer la vocation collective, climatique et sociale du site. La construction d'un nouveau volume en hauteur permet de libérer largement le sol, d'y offrir un généreux espace extérieur abrité et d'inclure le bâti existant à la vision future du site. Ainsi, le projet offre au quartier un véritable parc habité, pensé comme un espace de fraîcheur, de biodiversité et de rencontres.

Au-dessus, la nouvelle toiture — Apricus, l'abri — rassemble les usages et les programmes de la nouvelle Maison des entreprises sous une même couverture. Cette toiture unifie les programmes, abrite les activités entrepreneuriales et sociales, et affirme une nouvelle présence urbaine lisible et accueillante. Entre sol vivant et couverture active, le projet compose une architecture de la relation : relation au climat, aux usages, au temps long et à la collectivité onésienne. Apricus propose ainsi un lieu ouvert, évolutif et résilient, où le parc et le bâti forment un tout indissociable, capable d'accompagner durablement les transformations sociales, environnementales et économiques du site.



Plan de situation 1/1000



Analyse territoriale



Vegetation

Flux et parcours

Répetition programmatique

MORPHOLOGIE DES ESPACES PAYSAGERS

De la place du 150ème au terrain d'aventure du Parc Lancy, une large bande d'espaces publics relie l'avenue du Bois-de-la-Chapelle. Depuis cette bande, de grands espaces comme le parc du Gros Chêne s'étendent vers le Nord, entre les bandes de logements.

Libère de sa contrainte de stationnement l'ancien parking devant le cœur du projet. Cette zone sert surtout pour le logement, des ateliers, des parcs et des zones sociales. Établir un lien entre elle comme un tel un franchir et de passer pour le quartier. Elle assure une gestion des eaux pluviales par infiltration naturelle. Les différences entre végétation, architecture et paysage, agissent les uns des autres.

L'élevation du nouveau volume libère totalement le sol et le ciel. Ce toit-terrace se détache des volumes existants conservés pour offrir des espaces extérieurs permettant de protéger les usages intérieurs vers l'extérieur. Ce principe

de pied de façade encadre le ciel et s'étend sur les dalles en béton existantes jusqu'au nouvel espace polyvalent et même la croche et les jardins. Cet espace relie l'ensemble du bâti existant.

Avec le ciel, cet espace accueille les activités du quotidien, les échanges entre les différents usagers du site mais aussi le public. Il devient le support de la scène et des lieux hors des événements habituels alors que le ciel accueille le public.

Le projet propose ainsi un paysage vivant où un véritable parc en pleine terre et les espaces abrités se partagent et se complètent pour former un site social et vivant.



Vue depuis les espaces d'accueil

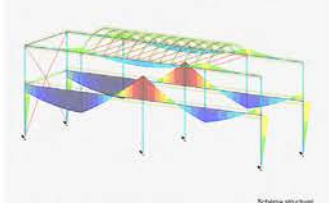


Schéma structurel

CONCEPT STRUCTUREL

La structure de la nouvelle construction est simple et rationnelle. Il s'agit d'une série de dalles espacées le long de l'axe nord-sud y touchant. Cela permet de s'intégrer à cette structure existante sans adaptation supplémentaire à la structure actuelle. Le nouveau volume est entièrement fondé, offrant une réponse de 120 Mm de hauteur grâce au rapport géométrique. Sa structure béton hors sol, même facilement amovible, est apte à répondre des charges.

Le nouveau volume suit les axes Nord-Sud et s'appuie sur les poteaux de la maison Onésienne. Une structure mixte acier-bois légère minimise les charges transmises. Des poteaux HA 500, portés, transparentement et supportent les efforts vers les poteaux existants et nouveaux. La plancher en béton adoptent des dalles caissons bois massif isolées, orientées longitudinalement. Les voiles de toiture sont

repérés par des trants. Elles adoptent une géométrie à poutres bois massif parallèles, assemblées indépendamment.

La stabilisation horizontale est indépendante de l'axe Nord-Sud. Transversalement, les dimensions importantes des poteaux HA et poteaux lourds sont exploités pour former des cadres rigides tous les 8,5 m. Longitudinalement, le mètre carré et une série de contreventement en façade assurent la stabilité élastique. La structure bois expose chaque matériau selon ses propriétés spécifiques. Le pré-finition des éléments, laible, le grès, et réduit la durée du chantier. Les assemblages mécaniques garantissent la durabilité et la responsabilité des éléments. Ce système mécanique répond de manière optimisée aux contraintes du projet et génère, grâce aux poteaux concrets, des espaces généreux et flexibles.

CONCOURS MAISON DES ENTREPRISES ET ANNEXES AVEC REQUALIFICATION DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS



APRICUS

Vue depuis le parc

DURABILITÉ: UN PROJET EXEMPLAIRE AU SERVICE DE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE

Apricus propose un programme architectural et paysager durable. Le projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à favoriser les rencontres, les échanges intergénérationnels et une appropriation collective tournée vers le long terme.

Le bâtiment est conçu pour répondre à un usage de référence de qualité de développement durable, notamment par ses performances énergétiques, son confort d'usage et son impact environnemental. Le choix de matériaux de grande qualité, de limiter les excavations, d'adopter des matériaux biosourcés et de réduire l'empreinte carbone du bâtiment ont un impact positif sur la durabilité du projet. Cette stratégie s'inscrit dans le contexte paysager du parc de la Place du 150e et participe à la création d'un pôle vert durable, bénéfique tant pour les usagers que pour le quartier et la Ville, tout en contribuant à la réduction des émissions de CO₂ liées au chantier et à l'exploitation.

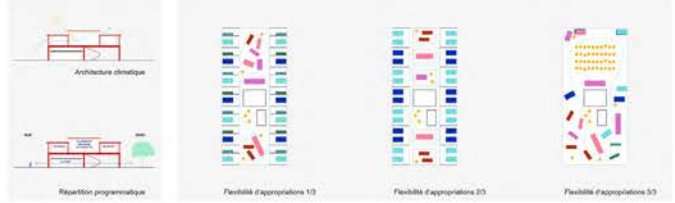
La réalisation et la transformation de l'ancien bâtiment consistent en plus fondamentales de la rénovation, en préservant la durée de vie du bâti existant et en s'intégrant dans un logique d'amélioration des conditions de construction. Cette approche limite les émissions, réduit l'impact carbone et offre des espaces de qualité aux usagers.

Le projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à favoriser les rencontres, les échanges intergénérationnels et une appropriation collective tournée vers le long terme. Le bâtiment est conçu pour répondre à un usage de référence de qualité de développement durable, notamment par ses performances énergétiques, son confort d'usage et son impact environnemental. Le choix de matériaux de grande qualité, de limiter les excavations, d'adopter des matériaux biosourcés et de réduire l'empreinte carbone du bâtiment ont un impact positif sur la durabilité du projet. Cette stratégie s'inscrit dans le contexte paysager du parc de la Place du 150e et participe à la création d'un pôle vert durable, bénéfique tant pour les usagers que pour le quartier et la Ville, tout en contribuant à la réduction des émissions de CO₂ liées au chantier et à l'exploitation.

FLEXIBILITÉ, ET RÉVERSIBILITÉ

Le projet permet une flexibilité fonctionnelle renforcée, en proposant une réponse à la fois durable, évolutive et hautement polyvalente aux différentes exigences du programme. Il équilibre ainsi une forte capacité d'adaptation, tant aux usages actuels qu'aux évolutions futures de l'exploitation et des modes d'occupation des bâtiments.

Le choix d'un système structurel ponctuel, associé à une distribution rationnelle et des structures, permet une flexibilité fonctionnelle accrue. Cette organisation offre une grande liberté d'appropriation des espaces et assure une longévité d'usage durable, tant à moyen qu'à long terme. Le projet regroupe l'ensemble du programme au sein d'un vaste plateau central et extérieur, favorisant une lecture claire des espaces et une lisibilité totale de l'aménagement. Cette configuration génère des volumes généreux, fluides et modulables, tout en créant des espaces largement ouverts sur l'extérieur.



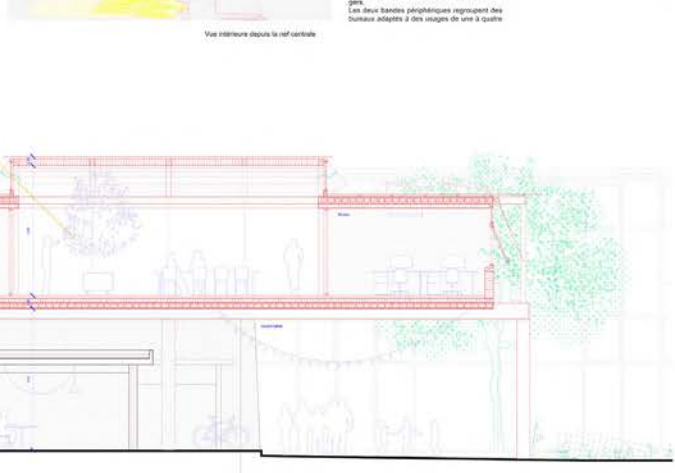
ORGANISATION DES PROGRAMMES:

Dans la Maison onésienne, un espace polyvalent et généreux accueille un large public — plus de 100 personnes — pour des événements dédiés à la vie collective et à la socialisation des habitants d'Onex. L'ancien bâtiment abrite les espaces d'accueil de la Maison des entreprises, ouvrant une partie du nouveau programme au public onésien. Transposé, cet espace devient ouvert et transparent, établissant une continuité entre le rue et le futur parc, et se faisant le témoin architectural de la transition en cours sur le site.

En isolant les espaces de coworking et les bureaux, le projet place sur un grand plateau unique tout le programme, offrant une grande flexibilité d'utilisation. Structuré en trois bandes, de plateaux accolés favorisant le nouveau programme tout en limitant l'empreinte bâtie, afin de libérer le sol pour les espaces paysagers. Les deux bandes périphériques regroupent des bureaux dédiés à des usages de bureau à quatre

personnes, tandis que la large bande centrale ouverte et transparente, accueille les espaces plus publics — co-working et salles de réunion. Libéré de toute contrainte structurelle et largement baigné de lumière naturelle, ce grand espace se distingue par sa générosité et sa flexibilité. Favorisant la modulaire et appropriable par les futurs usagers, il devient le cœur vivant et évolutif de la maison des entreprises.

Après avoir consacré les usages et le programme dans un volume bâti, prolonger le volume au-delà du site afin d'offrir un espace de qualité aux habitants. En favorisant les échanges, les rencontres et les liens sociaux, le projet crée un espace public de qualité, ouvert et transparent, établissant une continuité entre le rue et le futur parc, et se faisant le témoin architectural de la transition en cours sur le site.



Coupe constructive 150

CONVERSATION

5ème rang / 4ème prix : Projet n°4

Architecte : Brodbeck Roulet Architectes SA

Rue du pont 12, 1227 Carouge CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Raphaël Bayle

Alejandra Garcia

Architecte paysagiste : Brodbeck Roulet Architectes SA

Rue du pont 12, 1227 Carouge CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Raphaël Bayle

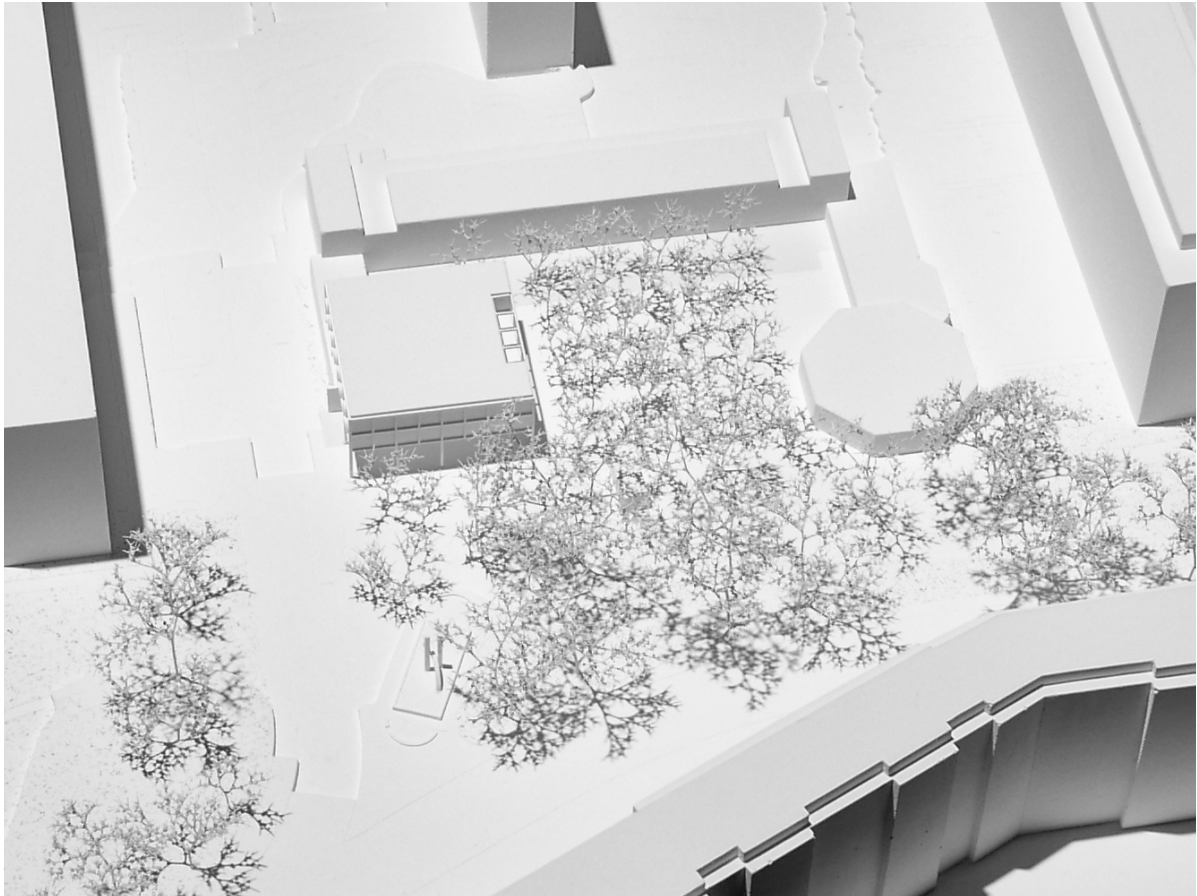
Helene Chamayou

Le projet proposé vise à allier la simplicité d'intervention et respect du bâti existant. Un volume de deux étages, de plan carré, chevauche une partie des bâtiments existants conservés. La salle Astronex serait toutefois démolie. Cette démarche permet de libérer le sol, de renforcer les continuités piétonnières, de décroquer le site tout en offrant un espace extérieur couvert conséquent.

La dimension du volume proposé permet d'intégrer le programme sur deux étages additionnés au rez-de-chaussée réaménagé. Le nouveau gabarit dépasse toutefois de 3,3m celui de la maison onésienne.

La simplicité de la proposition volumétrique est mise en valeur par un système structurel modulaire, simple et efficace. Les quatre façades sont rigoureusement identiques, à l'exception de celle s'ouvrant à l'est. Elle reçoit une loggia en son centre sur les deux étages.

La trame structurelle très rigoureuse du bâtiment se déploie dans l'espace extérieur. Vingt-trois arbres sont plantés le prolongement du rythme initié par les piliers qui soutiennent l'ouvrage. Les surfaces protégées par ce dernier trouvent leur pendant dans la cour intérieure qui est envisagée comme un espace naturel géométrisé.



maquette projet Conversation

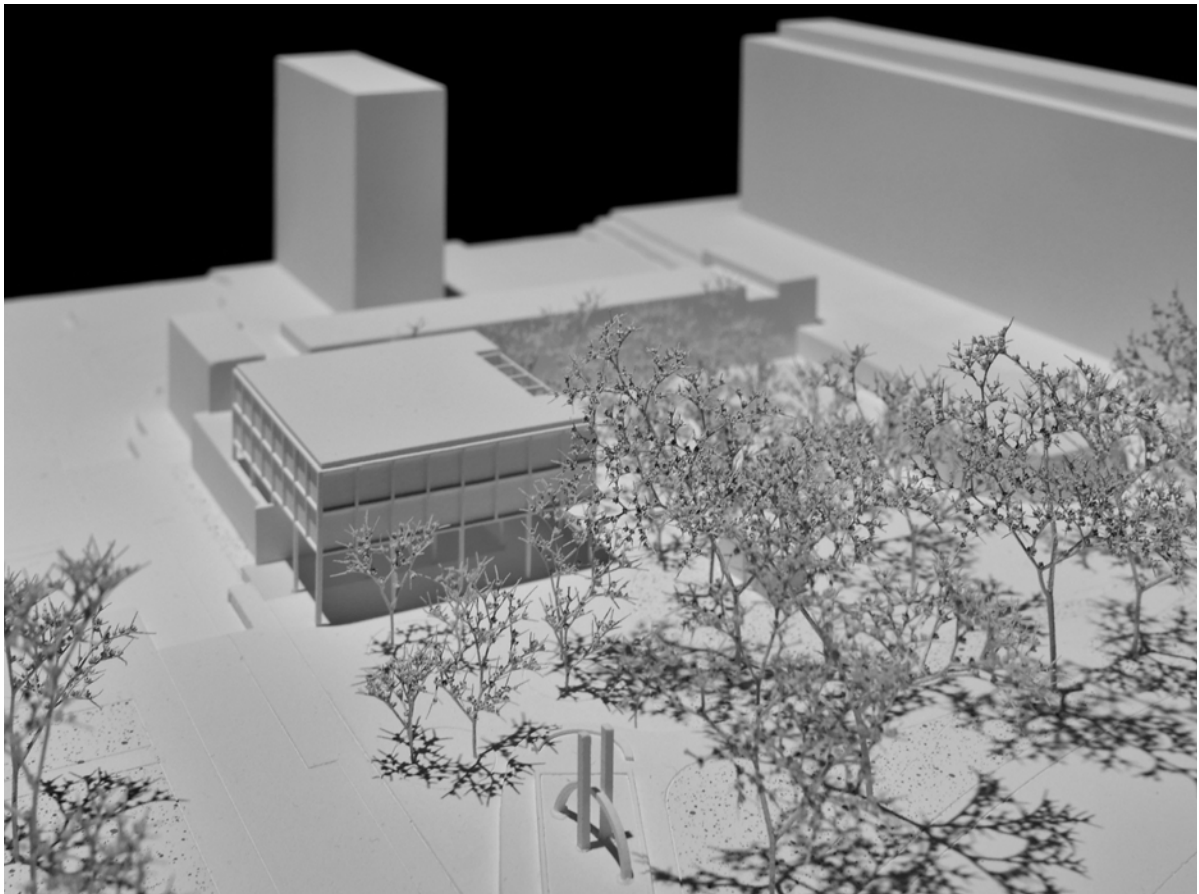
Si l'espace de coworking est situé à plus de 5 mètres du sol dans les deux étages du nouveau bâtiment, la réception reste elle au rez-de-chaussée dans les surfaces existantes rénovées. Cette disposition permet d'assurer une visibilité bienvenue à cette partie du programme depuis l'espace public.

Les nouveaux plateaux sont organisés avec rigueur. La trame structurelle de 6x6m et celle des façades de 3x3m offrent une grande flexibilité d'usage aux espaces. Les profondes loggias sont pensées notamment comme des réserves de surfaces. Cette modularité, combinée à des possibilités d'évolution, est un gage de pérennité pour le projet.

En conclusion. La libération du sol proposée permet de créer un espace public de qualité qui devient un élément central et fédérateur au cœur du quartier. Le décroissement proposé permet à cet ensemble de bâtiments publics de renforcer les flux et leurs liens avec la cité. Le nouveau bâtiment, comme juché sur des échasses, surplombe de manière bienveillante cette nouvelle place publique.



perspective projet Conversation



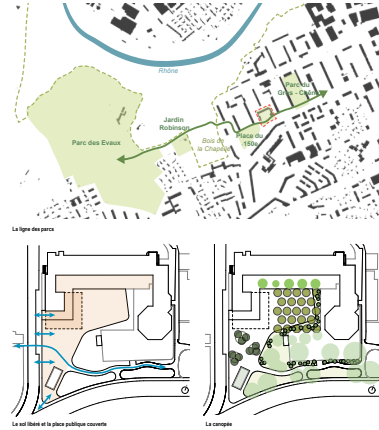
maquette projet Conversation

Le projet paysager propose une place s'appuyant sur le rythme des poteaux du bâtiment sur pilotis, offrant ainsi une canopée favorable à l'ombrage des espaces extérieurs et constitue un espace identitaire fort. Trois bouquets d'arbres qualifient l'articulation entre le mail et la promenade située le long de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle. Le traitement des abords de la fontaine repose sur un matériau de sol uniforme, en stabilisé, permettant d'offrir un espace cohérent et lisible tout en assurant une transition avec la promenade.

Si le principe des trois bouquets d'arbres apparaît pertinent en tant que lieu « pivot », celui-ci aurait pu être approfondi afin de garantir un rapport d'échelle cohérent avec le site, ses usages et sa fonction de lieu d'accueil et de transition. De plus, Les abords de la fontaine ainsi que l'articulation entre la rue des Evaux et l'avenue du Bois-de-la-Chapelle ne tiennent pas compte de la topographie du site, des arbres et des raccords à l'existant (trottoirs, piste cyclable, stationnement).

Le mail d'arbres offre une belle qualité d'ombrage et permet d'intégrer une diversité d'usages et d'appropriations. Néanmoins, son accessibilité ponctuelle à des véhicules (food-trucks ou petits véhicules techniques) sur un sol stabilisé pourrait entraîner un compactage des sols et compromettre la pérennité et la croissance des arbres à long terme.

De manière générale, les essences proposées pour le mail aurait pu être précisées et choisies en cohérence avec les typologies et les espèces présentes dans le contexte existant. Le traitement des franges et des limites sont encore peut convaincantes en rapport avec les espaces extérieurs de la crèche, notamment en ce qui concerne la densité des arbustes proposés et le choix des espèces.



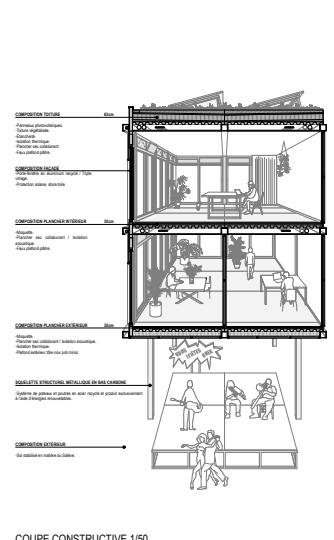
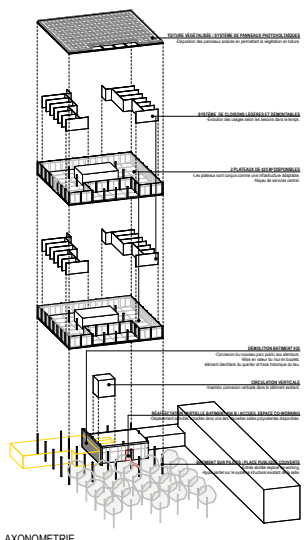
Introduction
Le projet s'inscrit dans une stratégie de réqualification urbaine visant à reconnecter et à revitaliser des espaces publics d'usage collectif. Il propose un bâtiment de bureaux et d'annexes qui s'intègre dans un environnement urbain existant tout en créant de nouveaux espaces publics et sociaux.

Requalification urbaine et contexte des espaces publics
Le projet s'inscrit dans une stratégie de réqualification urbaine visant à reconnecter et à revitaliser des espaces publics d'usage collectif. Il propose un bâtiment de bureaux et d'annexes qui s'intègre dans un environnement urbain existant tout en créant de nouveaux espaces publics et sociaux.

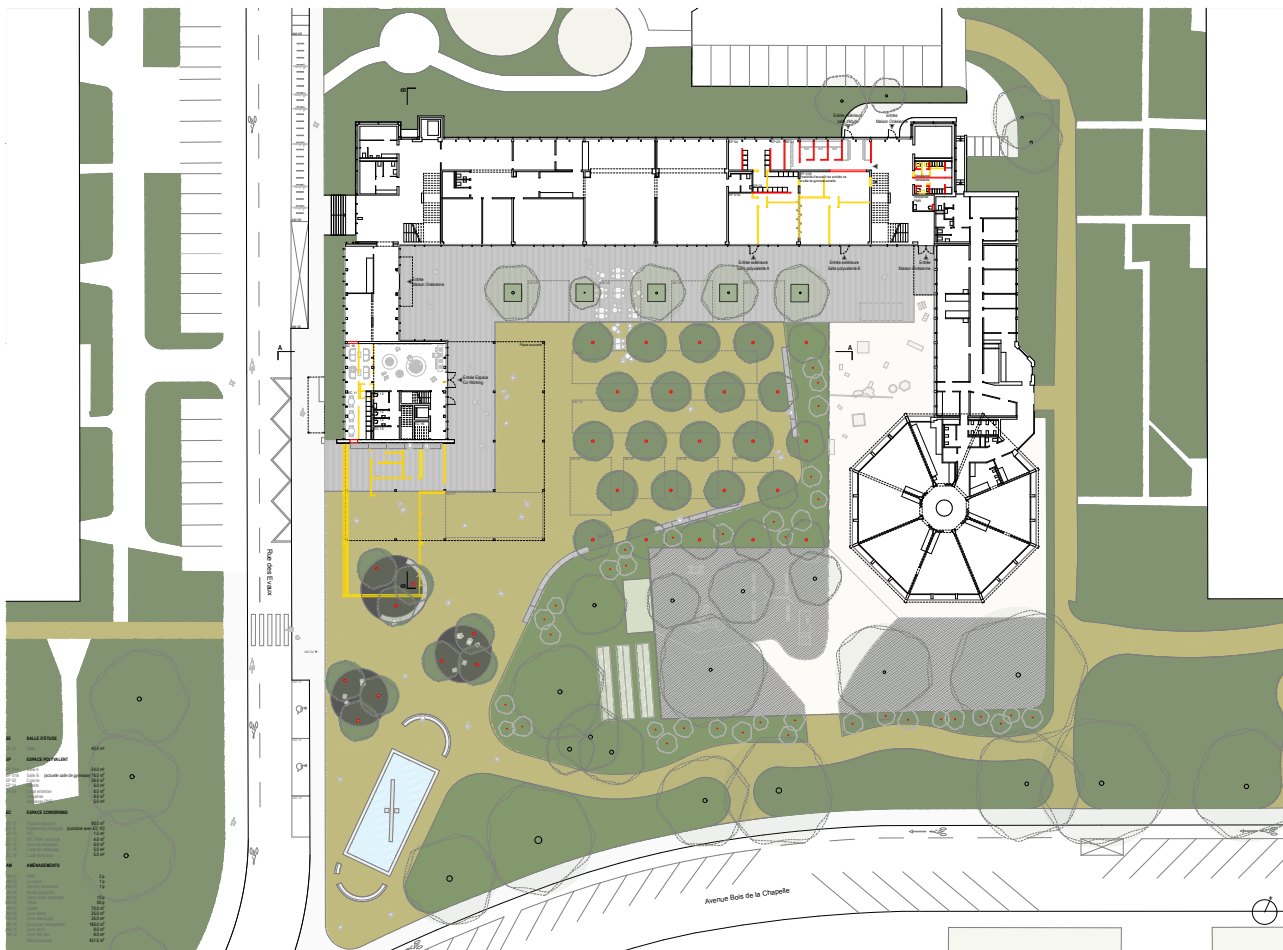
Le complexe
Le projet propose un bâtiment de bureaux et d'annexes qui s'intègre dans un environnement urbain existant tout en créant de nouveaux espaces publics et sociaux.

Le sol libre et la place publique ouverte
Le projet propose un bâtiment de bureaux et d'annexes qui s'intègre dans un environnement urbain existant tout en créant de nouveaux espaces publics et sociaux.

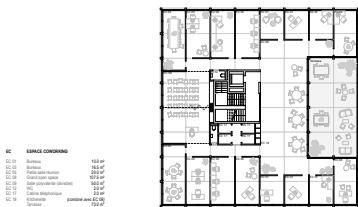
Le complexe
Le projet propose un bâtiment de bureaux et d'annexes qui s'intègre dans un environnement urbain existant tout en créant de nouveaux espaces publics et sociaux.



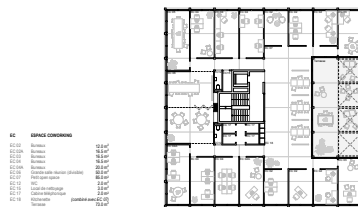
CONCOURS MAISON DES ENTREPRISES ET ANNEXES AVEC REQUALIFICATION DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS



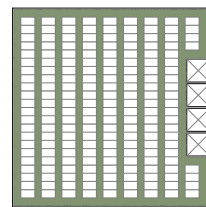
REZ-DE-CHAUSSEE 1/200



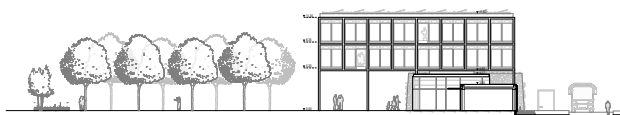
1ER ETAGE 1/200



2EME ETAGE 1/200



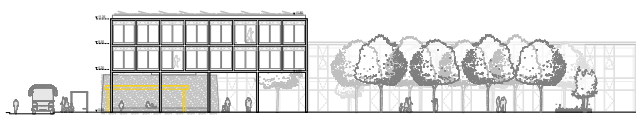
TOITURE VÉGÉTALISÉE 1/200



ELEVATION NORD 1/200



ELEVATION EST 1/200



ELEVATION SUD 1/200



ELEVATION OUEST 1/200

CONCOURS MAISON DES ENTREPRISES ET ANNEXES AVEC REQUALIFICATION DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS



PAVILLON

6ème rang / 2ème mention : Projet n°9

Architecte : CARL (Collectif d'Architectes Ray Longchamp)

Atelier Steeve Ray Sàrl + Longchamp Architectes Sàrl

Rue Hugo de Senger 3, 1205 Genève CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Patrick Longchamp

Steeve Ray

Architecte paysagiste : MG associes sàrl

Grand rue 32, 1486 Vuissens CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Pabloi Gabbey

Le projet opte pour une démolition complète de l'aile « Évaux » de la Maison Onésienne à la place de laquelle il implante un nouveau bâtiment indépendant posé dans le parc et ouvrant une relation fonctionnelle entre la rue des Évaux et le site. Si cette prise de position radicale offre un degré supplémentaire de liberté quant à l'implantation du programme, elle contrevient néanmoins de manière conséquente au cahier des charges et revêt, de plus, le défaut de supprimer des locaux dont la commune a impérativement besoin (salle de rythmique et vestiaires).

La maison des entreprises et la Maison Onésienne trouvent ainsi une autonomie volumétrique et fonctionnelle rendant lisible l'identité des deux entités publiques. L'accès à la Maison Onésienne, de même que sa réception trouvent aussi l'opportunité d'être redéfinis et fortement améliorés.

Le nouveau bâtiment est caractérisé par son avant-toit supporté par un portique à double hauteur créant un espace intermédiaire extérieur propice à la visibilité du nouveau pôle d'activités professionnelles et utile à l'atténuation du rayonnement solaire direct.

La façade en bois, largement vitrée, protégée par la prolongation de la toiture sur les 4 côtés offre des espaces intérieurs lumineux et ouverts sur l'environnement ; elle donne à voir vers l'espace public les activités qui s'y déroulent.

Le projet propose une organisation du plan offrant des espaces variés de circulation laissant augurer à des appropriations diverses. Le plan s'articule autour d'un patio, justifié par la volonté de l'auteur de ménager des prises d'air et un rafraîchissement nocturne sécurisé, mais dont les dimensions et le sens peinent à convaincre le jury qui le considère davantage comme un élément superflu astreignant les usages.



maquette projet Pavillon

Un élément en gradins orienté vers le parc prend place dans l'espace d'accueil en reliant le rez-de-chaussée au premier étage. Des opens spaces situés au rez-de-chaussée offrent des transparences généreuses vers le parc contribuant à rendre visible la fonction du bâtiment.

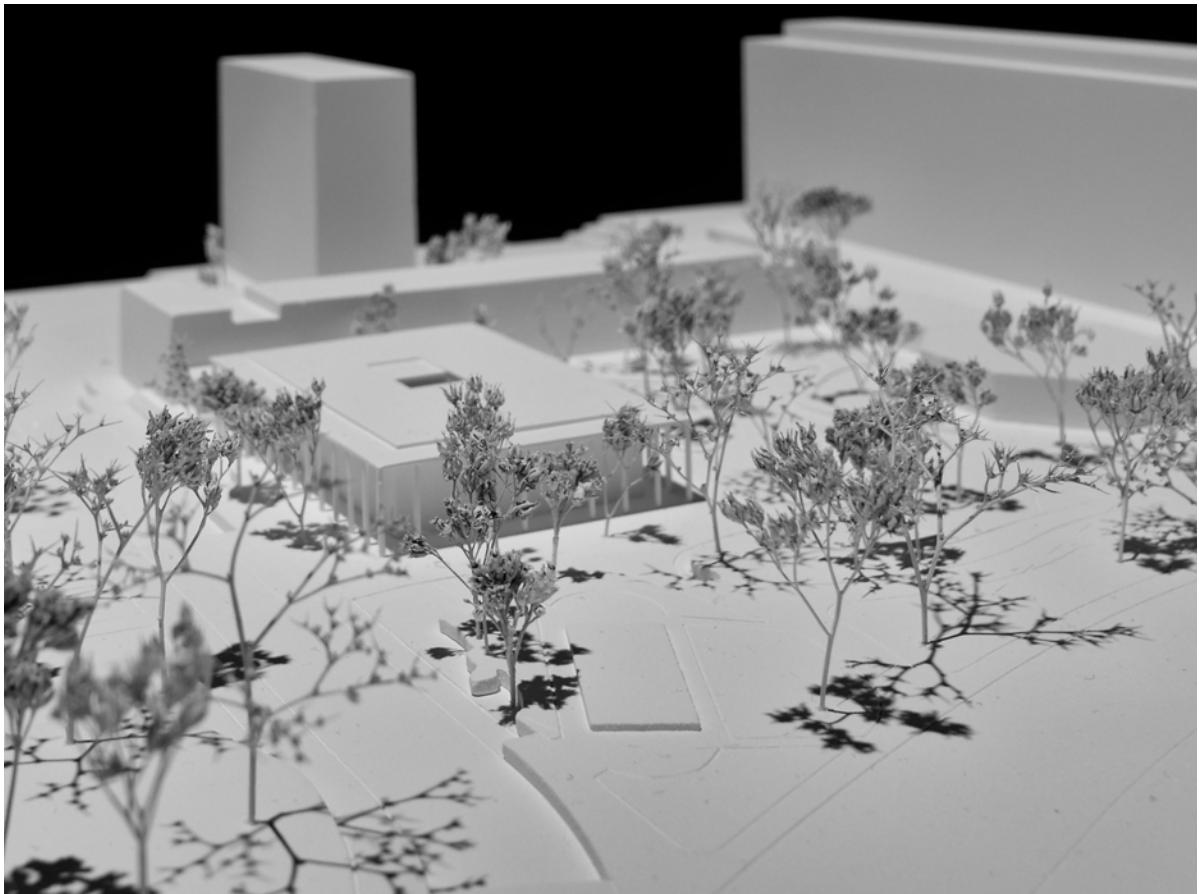
Constitué d'une structure et de façades en bois, l'ensemble des cloisons sont réalisées en brique de terre crue à l'exception du noyau de l'ascenseur. Il est fait mention d'une stratégie de réemploi à l'intérieur jugée peu convaincante par le jury au regard de l'image et de l'identité véhiculée par la représentation tridimensionnelle du projet par ailleurs très séduisante.

Les aménagements extérieurs sont conçus comme un espace d'accueil et de distribution entre le parc, la Maison Onésienne et le nouveau bâtiment. L'aménagement paysager définit l'esplanade en gravier recyclé stabilisé grâce à une série d'îlots de végétation aux formes organiques favorisant l'infiltration des eaux pluviales et contribuant au maintien d'un îlot de fraîcheur. Des bancs en matériaux de réemploi, quelques tables et un kiosque sont mis à disposition des usagers dans l'optique d'animer les usages du site. Les parvis et les cheminements sont conçus de manière à assurer l'accessibilité universelle. Quelques nouveaux arbres adaptés au contexte (tilleul argenté, érable champêtre, micocoulier) viennent compléter l'arborisation du site et les possibilités d'ombrage.

Si le jury peut reconnaître la cohérence du parti-pris architectural et la prise de risque quant à la formalisation du programme, il regrette cependant que le remplacement des locaux démolis n'ait pas été considéré à leur juste nécessité. Le jury note également que la stratégie annoncée de réemploi revêt une certaine incohérence avec l'acte de démolition fondateur du projet.



perspective projet Pavillon



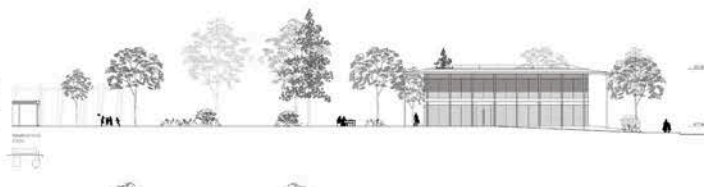
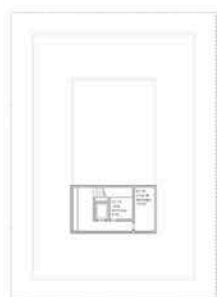
maquette projet Pavillon

Le projet paysager propose d'aménager les franges et les abords du site, situés le long de la rue et de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle, de manière fonctionnelle et accueillent le stationnement des vélos, des deux-roues motorisés ainsi que les emplacements nécessaires aux véhicules de service et aux accès SIS. L'alignement d'arbre proposé sur la rue des Evaux offre un filtre végétal entre la rue et la façade du futur bâtiment.

À travers une analyse des matériaux présents sur le site, le projet privilégie le réemploi des matériaux issus de la démolition, dans une logique de préservation des ressources et de sobriété énergétique. Les revêtements de sol ainsi que certains éléments de mobilier sont ainsi réutilisés et intégrés dans les nouveaux aménagements.

La qualité d'usage et les possibilités d'appropriation de l'esplanade semblent toutefois encore peu définies à ce stade. Le mobilier proposé, composé principalement de tables et de bancs, apparaît peu adapté à l'échelle des aménagements.

Par ailleurs, la végétation proposée, constituée essentiellement de vivaces et d'arbres, pourrait être enrichie afin d'améliorer la qualité écologique et la biodiversité du site, notamment par l'intégration de strates arbustives diversifiées.



23 PROJETS NON PRIMES

LIBRA

Architecte : SAAS Sàrl

Route des Jeunes 43, 1227 Carouge CH

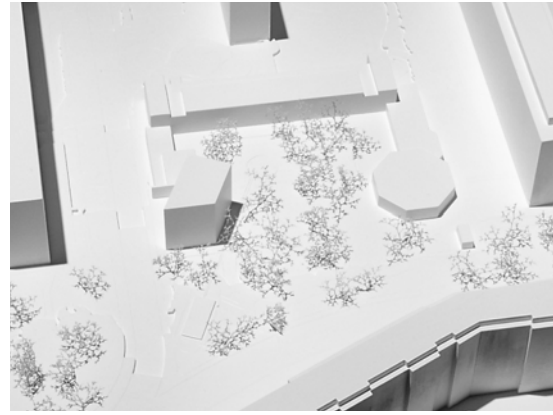
Collaboratrices, collaborateurs :

Isabelle Cochevelou

Hanna Lindenberg

Caterina Tioli

Guillaume Yersin



Architecte paysagiste : Fanny Christinaz

Chemin du Grèbe 4, 1028 Préverenges CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Fanny Christinaz

Robert Perroulaz

Ingénieur sécurité : SRG engineering/spécialiste AEAI

Chemin du Champ d'Anier 19, 1209 Genève CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Kevin Houtin

LA RUCHE

Architecte : Bikub Architectes

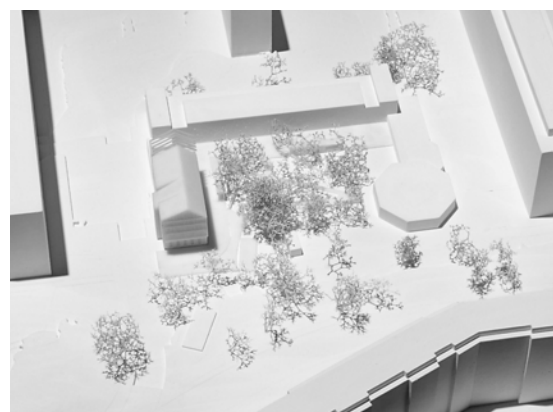
Route des Jeunes 105A, 1212 Grand-Lancy CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Emil Ham Peterson

Célia Germain

Willis Duong



Architecte paysagiste : Perspectives paysage Sàrl

Route des Jeunes 105A, 1212 Grand-Lancy CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Baptiste Garboli

Chloé Ferger

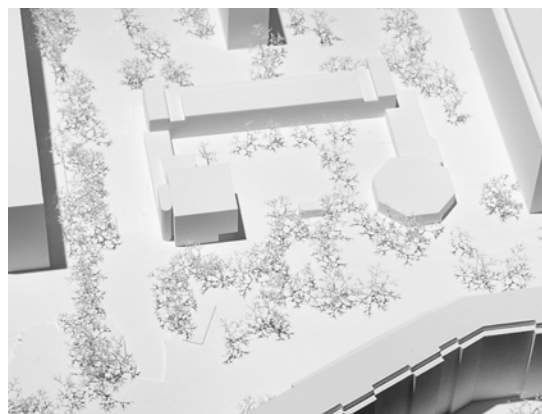
L'ENTRE TROIS

Architecte : Architech SA

Chemin du château-bloch 11, 1219 Le Lignon CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Frank Herbert
Guillaume le Grelle
Diego Osorio
Paula Trigos
Iker Gomez
Lei Bu
Lallie Arsac



Architecte paysagiste : Arrabal Saràl

Route de Chêne 5, 1207 Genève CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Valeria Pagani

Ingénieur civil : OU3 ingénieurs civils

Avenue Adrien-Jeandin 31, 1226 Thônex CH

Collaboratrices, collaborateurs :

John Wuest

DAVAI

Architecte : Association temporaire d'architectes

Colin Stauffer & Hugo Lauorel

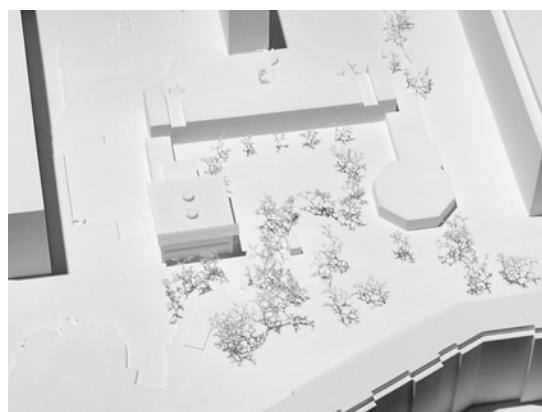
Chemin de la gratte-semelle 33, 2000 Neuchâtel CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Leo Ornstein

Architecte paysagiste : Bertha Chen

Hürststrasse 56, 8046 Zürich



A GUST OF WIND

Architecte : Truwant + Rodet Asrl

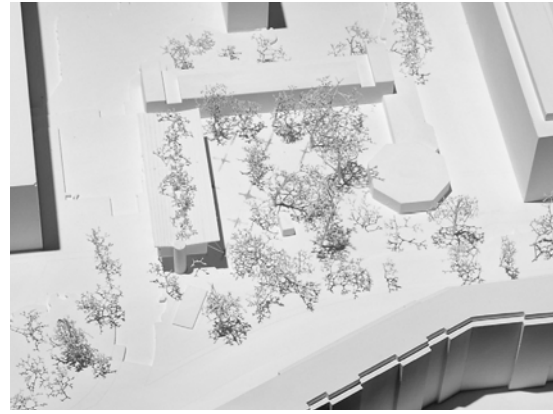
Amerbachstrasse 9, 4057 Bâle CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Charlotte Truwant

Dries Rodet

Benjamin Heitz



Architecte paysagiste : Sophia Garner

Birmensdorferstrasse 271, 8055 Zürich CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Sophia Garner

LA CLAIRIERE

Architecte : studio m&ac, architecture et territoire

55 boulevard de Montmorency, 75016 Paris FR

Architecte : MANERA

87 rue Victor Hugo, 93170 bagnolet FR

Collaboratrices, collaborateurs :

Augustin Clément

Julia Maeckler

Maria Fernanda Serna

Victor Maréchal



Architecte paysagiste : SCOP SARL ERANTHIS

10 rue Terraile / 11 rue Désirée 69001 Lyon FR

Collaboratrices, collaborateurs :

Frédéric Dellinger

Anne-Cécile Romier

Ségoène Gaillon

Pierre Desriscourt de Lanux

Anne Vantard

DEVENIR JARDIN

Architecte : Atelier S2 Architectes SNC

Avenue des Morgines 12, 1213 Petit-Lancy CH

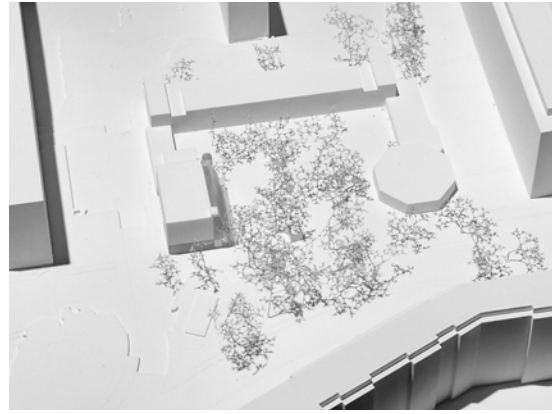
Collaboratrices, collaborateurs :

Raül Hansra Sartorius

Lirim Sabedini

Remzi Halimi

Denis Sermahaj



Architecte : Pierre Musy Architecte

Chemin du Point-de-jour 12. 1202 Genève

Collaboratrices, collaborateurs :

Pierre Musy

Architecte paysagiste : En(-)quête Amaury Carlier architecte paysagiste HES FSAP

Avenue des Amazones 10, 1224 Chêne-Bougeries CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Amaury Carlier

CLAIRIERE

Architecte : STM architecture Sàrl

Boulevard de la Cluse 15, 1205 Genève CH

Architecte paysagiste : Perriere Florian,

Ateliers Eureka Architecture du Paysage

Rue du village 40C, 1214 Vernier

Architecte d'intérieur : Loïc Muriel

Boulevard de la Cluse 15, 1205 Genève CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Clara Sibut

Laetitia Dugourd



SQUARE

Architecte : Burrus Nussbaumer Architectes Sàrl

Rue du Beulet 4, 1203 Genève CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Julia Fontaneau

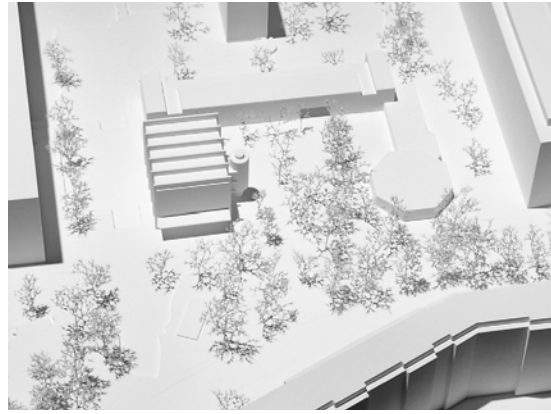
Eileen Le Bourvellec

Noah Lespect

Mathias Narbel

Raphaël Nussbaumer

Kilian Schellenberger



Architecte paysagiste : Urbanité(s) SA

Boulevard de Saint-Georges 36, 1205 Genève (CH)

Collaboratrices, collaborateurs :

Marine Girault

Matthieu Faudrin

Ingénieur civil : B+S ingénieurs

Chemin Rieu 8, 1208 Genève CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Marcio Bichsel

Fiona Bogini

Ingénieur durabilité : LPA

Esplanade de Pont-Rouge 9A, 1212 Grand-Lancy CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Thibault Maire

TIMBUKTU

Architecte : Studio Banana SA

Rue Saint Martin 9, 1003 Lausanne CH

Collaboratrices, collaborateurs :

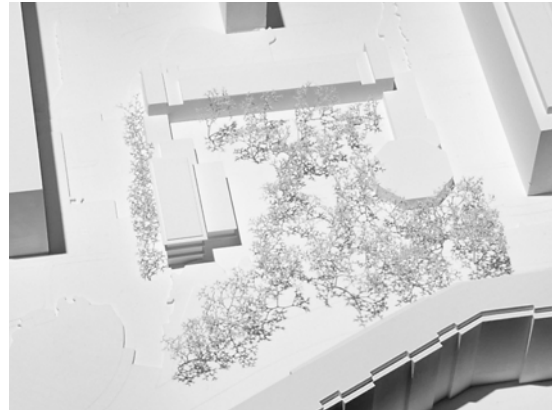
Key Kawamura

Diego Martinez Navarro

Natalia Zauner

Isabel Labrador

Carlos Roig



Architecte paysagiste : Interval Paysage Sàrl

Avenue de la gare 34, 1022 Chavannes-près-Renens CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Agathe Caviale

Judith Riethmann

Huga Van Zaen

Ingénieur sécurité : FSE Fire Safety & Engineering SA

Rue de la Paix 11, 1820 Montreux CH

Collaboratrices, collaborateurs :

Yan Knöpfli

Ingénieur CVS : SRG Engineering (ingénieurs-Conseils Scherler SA) -

CVS et Physique du bâtiment

Chemin du Champ d'Anier 19, 1209 Genève CH



Journée de délibération du jury

